



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mai 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 mai 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par S. E. M. Volkan Bozkir, Président de l'Assemblée générale, ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; S. E. M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine ; S. E. M^{me} Eva-Maria Liimets, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie ; S. E. M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande ; S. E. M^{me} Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya ; S. E. M. Marcelo Ebrard Casaubón, Ministre des relations extérieures du Mexique ; S. E. M. Hassoumi Massaoudou, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Niger ; S. E. M^{me} Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège ; S. E. M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ; S. E. M. Othman Jerandi, Ministre des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger de la Tunisie ; S. E. M. Antony Blinken, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique ; S. E. M. Bui Thanh Son, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; S. E. M. Harsh Vardhan Shringla, Secrétaire aux affaires étrangères de l'Inde ; S. E. M. Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie ; et Lord Tariq Ahmad of Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à l'occasion de la visioconférence sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : défendre le multilatéralisme et le système international centré sur l'Organisation des Nations Unies », organisée le vendredi 7 mai 2021.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Zhang Jun**



Annexe I**Exposé de M. Volkan Bozkir, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat opportun sur une question qui revêt une grande importance pour l'Assemblée générale. C'est un privilège de présenter un exposé au Conseil de sécurité au nom des 193 États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je remercie également votre délégation ici à New York, en particulier l'Ambassadeur Zhang Jun, de sa participation au récent dialogue interactif de haut niveau qui s'est tenu avec les dirigeants des organes principaux de l'ONU pour commémorer la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Je voudrais commencer par affirmer sans équivoque qu'un multilatéralisme fort et efficace, fondé sur les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et la justice, est le fondement de la sécurité, de la stabilité, de la paix et de la prospérité. Il est important de noter que le système multilatéral nous profite à tous, des petits États aux plus grands. Le multilatéralisme joue un rôle crucial dans la promotion du dialogue et de la confiance et dans la gestion des problèmes de sécurité, tels que le terrorisme et la prolifération des armes. Il fournit un cadre aux États pour régler leurs différends de manière pacifique et sans coercition. En septembre, les dirigeants du monde entier ont affirmé dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1 de l'Assemblée générale) que le multilatéralisme n'est pas une option, mais une nécessité. C'est pourquoi nous devons être clairs dans le cadre de ce débat : il n'est pas de substitut à notre système actuel.

Aussi imparfait que soit le système multilatéral, nous devons reconnaître que c'est nous qui sommes à la barre. Les États Membres sont l'ONU, et ses échecs sont les nôtres. Les grandes entreprises sont dynamiques et doivent évoluer en phase avec les réalités dans lesquelles elles opèrent. Le système multilatéral, centré sur l'ONU, ne fait pas exception et il nous incombe d'affiner et d'actualiser ce système qui est indispensable.

Nous avons de nombreux exemples de réussite. À partir de la Charte des Nations Unies, un ensemble de traités et de normes a été mis en place au cours des 75 dernières années pour promouvoir la coopération face aux défis mondiaux dans des domaines aussi divers que l'aviation civile, les déchets dangereux, la sécurité sanitaire et les droits de l'homme.

Toutefois, des niveaux inacceptables de souffrance humaine subsistent. Qui plus est, en raison des effets multidimensionnels de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notre monde est actuellement confronté à la plus grave récession économique mondiale depuis la Grande Dépression et à la plus grande perte de revenus depuis 1870. Les investissements étrangers diminuent progressivement. Les moyens de subsistance de milliards de personnes sont menacés.

On s'attend à ce que les chiffres de l'extrême pauvreté dans le monde augmentent pour la première fois en 20 ans. Environ 115 millions de personnes sont sur le point de tomber dans l'extrême pauvreté. On estime que 235 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire cette année. Il faudra 35 milliards de dollars pour répondre aux besoins humanitaires des 160 millions de personnes les plus vulnérables.

Environ 690 millions de personnes sont menacées de malnutrition. Dans 22 pays, la violence et les conflits sont les causes profondes de la faim, qui touche 77 millions de personnes.

Des millions de personnes ont été jetées sur les routes. Des millions de personnes sont déplacées en raison de conflits, de persécutions, de la faim ou des changements climatiques. Des millions de personnes ont dû fuir leur pays, devenant des réfugiés.

Il est difficile d'appréhender pleinement l'ampleur des souffrances, mais il est inimaginable de penser à l'étendue de la détresse et des pertes en vies humaines qui se produiraient dans un monde sans l'ONU. Nous ne pouvons jamais nous permettre d'oublier les conséquences de nos actions sur les peuples du monde.

En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est investi d'une responsabilité particulière en matière de paix et de sécurité internationales. Toutefois, les menaces contre la paix et la sécurité internationales ne concernent pas seulement les 15 membres du Conseil de sécurité. À tort ou à raison, pour des millions de personnes dans le monde, le Conseil de sécurité est le visage et l'incarnation de l'ONU. Ses succès ou ses échecs dans l'accomplissement de son mandat sont considérés comme les succès ou les échecs de l'ONU. En de nombreuses occasions, le Conseil a été divisé et incapable de se montrer à la hauteur des circonstances. Dans la plupart des cas, la raison de l'échec tient aux divergences entre ses membres, en particulier ses membres permanents.

La réforme du Conseil de sécurité est dans l'intérêt fondamental des États Membres de l'ONU. Elle est dans l'intérêt fondamental de l'ONU elle-même et va au cœur de sa légitimité. Nous avons besoin d'un Conseil plus représentatif, plus responsable et plus transparent. Je le dis en tant que Président de l'organe le plus démocratique de notre système.

En tant que membres de l'Assemblée générale, les membres du Conseil sont bien sûr conscients qu'un certain nombre de questions dont ils sont saisis figurent également à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien sur la base de la vision de deux États est toujours en suspens. Le peuple palestinien vit sous occupation depuis plus de 50 ans. Les besoins essentiels des réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans le territoire palestinien occupé sont couverts par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le plus ancien organisme des Nations Unies et une bouée de sauvetage pour plus de 5 millions de réfugiés palestiniens. Il est par conséquent essentiel de lui fournir un financement suffisant et durable.

La plus grande crise humanitaire se déroule sous nos yeux depuis une décennie en Syrie, et les supplices qu'elle impose sont difficiles à décrire. Près de 16,2 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire au Yémen, où la famine continue de faire peser une menace sérieuse. Les Libyens souffrent depuis bientôt 10 ans. La situation au Myanmar est une source de vive préoccupation. Le coup d'État militaire a porté un coup aux processus démocratiques dans le pays et les pertes de vie croissantes depuis lors sont alarmantes.

C'est animé du même sens des responsabilités envers les personnes que nous servons que je me fais l'écho des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour appeler à un arrêt immédiat de la violence au Myanmar. Je suis profondément préoccupé par les implications humanitaires des actions de l'armée dans ce pays, en particulier parce qu'elles touchent les communautés les plus vulnérables, notamment les Rohingya musulmans, les minorités ethniques, les femmes et les jeunes. Dans le courant du mois, j'entends me rendre à Cox's Bazar, qui accueille plus de 800 000 réfugiés ayant fui le Myanmar en quête de sécurité.

Je suis foncièrement convaincu que nous devons rencontrer les populations auxquelles la paix échappe à ce jour, et dialoguer avec elles. De fait, je me suis récemment rendu dans la région de Hatay, à la frontière turco-syrienne, où j'ai rencontré des réfugiés syriens. Au centre de transbordement de l'ONU, à Reyhanli, les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires m'ont présenté le processus de livraison de l'aide et son mécanisme de surveillance. Je dois dire que, debout sur le camion, entouré de membres du personnel des Nations Unies qui sont prêts à mettre leur vie en danger pour sauver celle des autres, je me suis de nouveau posé la question, en regardant le village de tentes d'Atme : combien de temps le peuple syrien devra-t-il endurer de telles épreuves ?

Si, en cette soixante-quinzième année d'existence de l'ONU, la communauté internationale ne se mobilise pas pour mettre fin à ces souffrances, qui le fera ? Il n'y a pas de solution de repli. Nous sommes responsables du sort des plus vulnérables. Dans ce sens, j'appelle le Conseil de sécurité à veiller à ce que l'acheminement d'une assistance transfrontière vitale se poursuive sans interruption. J'espère de tout cœur que le Conseil renouvellera ce mandat crucial en juillet, et qu'il œuvrera d'une seule voix à consolider les efforts en faveur de la paix en Syrie.

J'exhorte tous les États Membres de l'ONU, notamment les membres du Conseil, à renforcer la mise en œuvre de la Charte et à formuler des règles et processus propres à accélérer l'établissement de la justice vis-à-vis des auteurs de violations des droits humains et du droit international humanitaire. De tels actes doivent être le point de départ d'un ordre international fondé sur des règles. L'impunité dont jouissent les auteurs d'infractions graves témoigne de notre incapacité collective à mettre en œuvre tous les mécanismes et outils dont dispose le système multilatéral pour empêcher que des violations se produisent et se reproduisent.

En outre, tous les plans de relèvement et les réponses humanitaires face à la COVID-19 doivent être axés sur les droits humains et la protection des civils, car les actions entreprises sans obligation d'en rendre compte et sans un plein respect pour les droits humains ne parviendront jamais jusqu'aux tranches les plus vulnérables de la société. Cela doit inclure une distribution équitable et juste des vaccins contre la COVID-19 au profit de tous.

Je vais être clair : dans ce contexte, la distribution de vaccins au profit de tous relève de la protection des civils. Si nous ne vaccinons pas les personnes que nous servons, nous échouons, au sens propre, à protéger les civils contre la menace mortelle la plus répandue à laquelle le monde soit confronté aujourd'hui. De nombreux problèmes qui se posent à nous n'ont pas de solutions faciles – ni même, parfois, de solutions réalistes. Mais nous pouvons mettre fin à la COVID-19 si nous travaillons ensemble.

Je salue les mesures prises récemment pour lever les protections de propriété intellectuelle sur les vaccins contre la COVID-19. Une fois approuvée par l'Organisation mondiale du commerce, cette évolution indispensable permettra d'augmenter la production de vaccins, ce qui contribuera à sauver des vies.

La tâche qui nous attend est claire et nous avons les munitions nécessaires pour venir à bout de cet adversaire universel. Pourtant, à ce jour, à peine 0,3 % de tous les vaccins administrés l'ont été dans des pays à faible revenu. Je le répète : 0,3 %. Nous pouvons faire mieux. Nous devons faire mieux. La pandémie de COVID-19 n'est pas un jeu à somme nulle. Être animé de bonnes intentions n'est pas la même chose qu'administrer effectivement des vaccins.

À l'évidence, les approches conventionnelles ne permettront pas d'instaurer la paix ni de façonner un monde égalitaire, résilient et pérenne. Si la paix et le développement se renforcent mutuellement, le respect des droits humains est lui aussi

au fondement de la paix et de la sécurité. Nous devons intensifier les réformes des Nations Unies qui sont favorables à une approche intégrée pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. La pérennisation de la paix exige que nous réglions les problèmes de paix et de sécurité dans toutes leurs dimensions.

Le moment est venu de tenir nos engagements envers notre génération, envers les générations futures et envers notre planète. J'attends avec intérêt de poursuivre notre coopération tout au long de la soixante-quinzième session, tandis que nous nous efforcerons de créer un monde meilleur pour tous.

Annexe II

Déclaration de M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Je remercie les orateurs précédents de leurs observations, et je félicite la Chine d'avoir organisé cet important débat. En tant que petit pays qui, pour continuer de mener une existence pacifique, a besoin des normes et principes du droit international et du système multilatéral qui encadrent ces principes, Saint-Vincent-et-les Grenadines accorde une importance particulière à la discussion de ce jour. Ce principe fondamental s'applique à tous les États, grands et petits, dans toutes les régions du monde. Le comportement dominateur, intimidant ou menaçant qu'adoptent certains États vis-à-vis d'autres États est contraire à ce précepte et s'accompagne de dangereuses conséquences pour tous.

En septembre dernier, nous avons commémoré le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, cette institution que nous chérissons. Nous avons également célébré les nombreux succès et réalisations obtenus dans notre quête collective de paix et de prospérité. Il reste toutefois beaucoup à faire pour continuer de gagner en précision, en créativité et en pertinence en ces temps complexes et difficiles.

Avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est apparu clairement qu'il reste urgent et impératif, sur les plans moral, politique et existentiel, de renouveler un multilatéralisme reposant sur les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique consacrés par la Charte des Nations Unies.

Outre les graves conséquences sanitaires, socioéconomiques, politiques et sécuritaires de la COVID-19, les États doivent faire face aux dangers toujours plus grands des changements climatiques, à la propagation continue du terrorisme et de la criminalité organisée, à l'augmentation de la faim et de l'insécurité alimentaire aiguë, à la polarisation politique, à la désinformation et aux discours de haine, à l'escalade des tensions ethniques et intercommunautaires et, dans des contextes bien trop nombreux, aux conflits et aux déplacements humains massifs.

Ces défis contemporains sont inextricablement liés, et le fait de recourir à des moyens militaires ou unilatéraux à courte vue ne permettra pas de les relever avec succès. Dans la mesure où bon nombre de ces questions dépassent les frontières et débordent plus aisément les capacités limitées des États vulnérables, une action multilatérale efficace et coordonnée est une condition essentielle à toute solution durable. Seule une approche globale, appliquée à l'ensemble du système, permettra de répondre aux préoccupations des États touchés en matière de paix et de sécurité, de développement et d'aide humanitaire.

Face aux vastes défis de paix et de sécurité qui se posent à l'échelle mondiale et qui ne cessent de s'étendre, nous devons rapidement nous engager dans une direction nouvelle. Des mesures audacieuses et innovantes sont requises pour atténuer les souffrances humaines, en particulier dans les zones touchées par un conflit. Le renforcement des capacités et l'aide au développement doivent être intensifiés et l'appropriation nationale des processus politiques et de paix doit être renforcée. Des solutions pragmatiques, inclusives, axées sur l'humain et tenant compte des risques climatiques doivent être élaborées et mises en œuvre, en fonction des priorités et besoins nationaux et conformément aux objectifs de développement durable.

Il est nécessaire et souhaitable que tous les États collaborent de manière constructive et dans le cadre du droit international, avec l'appui et l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales compétentes, pour concrétiser cette vision d'un monde plus pacifique et plus prospère.

Lorsque des différends surviennent, ils doivent être réglés à l'amiable et équitablement par le dialogue, la diplomatie, la médiation et d'autres approches participatives, plutôt que par des moyens unilatéraux ou coercitifs. Rien ne peut remplacer la confiance et le respect mutuel. Toute déviation de ces normes universellement acceptées, où qu'elle soit commise et par qui que ce soit, porte gravement atteinte aux idéaux du multilatéralisme consacrés par la Charte des Nations Unies. Saint-Vincent-et-les Grenadines reste attachée à ces principes directeurs.

Enfin, rappelons-nous la vision d'unité et de solidarité qui était celle de nos précurseurs lorsqu'ils ont élaboré le système des Nations Unies. Alors que nous cherchons à relever les défis inédits et complexes du XXI^e siècle, notamment à nous relever durablement de la pandémie de COVID-19, qui a déjà détruit beaucoup trop de vies et de moyens de subsistance, les circonstances actuelles exigent un multilatéralisme renouvelé et efficace, imprégné des vertus de l'inclusion, de l'égalité et de la justice et guidé par les principes du droit international. Nous ne pouvons pas continuer de laisser nos intérêts étroits nous séparer ou nos objectifs nous diviser. Nous devons, encore plus, travailler dans la civilité, ensemble, de façon urgente et résolue, afin de réaliser la paix, la sécurité et le développement pour l'humanité tout entière.

Annexe III**Déclaration de M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine**

[Original : chinois]

En septembre de l'année dernière, à la réunion de haut niveau organisée pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, le Président Xi Jinping a expliqué en détail l'essence du multilatéralisme et a souligné l'importance de s'en tenir au multilatéralisme en tant que voie à suivre (voir A/75/PV.3, annexe 14). Les dirigeants de tous les pays ont également réitéré, dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), que le multilatéralisme n'est pas une option mais une nécessité.

L'Organisation des Nations Unies est la bannière du multilatéralisme. Pour mettre en œuvre le multilatéralisme, nous devons suivre les normes fondamentales régissant les relations internationales, fondées sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, préserver l'autorité et la stature de l'ONU et garantir son rôle central dans les affaires internationales. Voilà ce que signifie la pratique du multilatéralisme, dont la nature intrinsèque est absolument incompatible avec l'unilatéralisme.

Alors que le monde traverse une pandémie dévastatrice et connaît des changements profonds rarement vus depuis un siècle, nous devons nous engager fermement sur la voie de la coopération, des avantages mutuels et des solutions gagnant-gagnant, et pratiquer un véritable multilatéralisme. Dans ce contexte, la Chine voudrait proposer ce qui suit.

Nous devons nous engager dans une coopération qui bénéficie à toutes les parties, et non dans une coopération qui serait un jeu à somme nulle. Plus les problèmes mondiaux sont complexes, plus nous devons y apporter une réponse collective. Plus les défis sont redoutables pour l'ensemble de l'humanité, plus nous devons être solidaires et unis. Ce dont nous avons besoin, c'est un dialogue et une coopération sur la base de l'égalité et du respect mutuel entre tous les pays. Aucun pays ne doit s'attendre à ce que les autres perdent. Les pays doivent plutôt travailler ensemble pour que tout le monde gagne et pour parvenir à la sécurité et à la prospérité pour tous.

Nous devons rechercher l'équité et la justice, et non l'intimidation ou l'hégémonie. La promotion de la démocratie dans les relations internationales est vitale pour garantir l'équité et la justice internationales. Il est indispensable que tous les pays partagent les responsabilités de la gouvernance et œuvrent ensemble à la paix et au développement. L'essentiel est de promouvoir des relations internationales fondées sur le droit, de respecter les lois et normes internationales universellement reconnues et d'honorer les accords internationaux adoptés par toutes les parties. Les règles internationales doivent être fondées sur le droit international et formulées par tous. Elles ne sont pas des droits exclusifs ou les privilèges de quelques-uns. Elles doivent être applicables à tous les pays, et il ne doit y avoir aucune exception ni aucun recours à la pratique du deux poids, deux mesures.

Nous devons nous concentrer sur l'action plutôt que sur les discours. Le multilatéralisme, c'est agir et trouver des solutions. Sinon, il ne tiendra pas et ne survivra pas. Nos actions ne doivent pas être à courte vue. Nous devons toujours agir dans l'intérêt commun de tous et garder à l'esprit que chaque pays bénéficiera de ce qu'il y a de mieux pour le monde. Les mesures que nous prenons doivent également

répondre aux besoins à long terme, outre les besoins immédiats, et aucune mesure ne doit être prise pour des raisons de commodité au détriment d'une paix et d'un développement durables dans le monde entier. Les grands pays en particulier doivent prendre l'initiative de fournir des biens publics mondiaux.

Nous devons respecter la diversité plutôt que chercher la suprématie. Chaque pays a une histoire et une culture qui lui sont propres et doit emprunter une voie de développement adaptée à ses réalités. Cette diversité, couplée aux valeurs communes de paix, de développement, d'équité, de justice, de démocratie et de liberté, libérera la grande force du multilatéralisme. D'un autre côté, diviser le monde selon des clivages idéologiques va à l'encontre de l'esprit du multilatéralisme et constitue une régression historique.

L'ONU est comme un miroir et une référence pour savoir si le multilatéralisme fonctionne et s'il fonctionne bien.

L'ONU a été créée avec la mission de préserver la paix. Il importe que l'ONU continue de se concentrer sur cette responsabilité première, de promouvoir le dialogue et les négociations, de régler les différends, de mettre fin aux conflits par la médiation et les bons offices et de s'attaquer aux questions brûlantes par des moyens politiques. Les sanctions et autres mesures coercitives ne doivent être utilisées qu'après l'épuisement de toutes les autres mesures non coercitives et dans le but de rechercher un règlement politique. Toute action unilatérale qui contourne le Conseil de sécurité est illégitime et doit être abandonnée.

Donner au développement une place d'importance égale à celle de la paix est une initiative essentielle de l'ONU. À l'heure actuelle, ce qui importe pour l'ONU est de dégager plus efficacement un consensus mondial et de promouvoir la paix et les droits de l'homme par l'intermédiaire du développement. L'ONU doit accorder davantage d'attention aux difficultés des pays en développement, les écouter, répondre à leurs préoccupations et protéger leurs droits et leurs intérêts. Surtout, les objectifs de développement durable doivent être atteints dans les délais et déboucher sur de très bons résultats d'ici à 2030.

Les conséquences des problèmes de sécurité non traditionnels sur l'humanité sont tout aussi traumatisantes que celles des guerres et des conflits. Pour l'ONU, il importe de réaliser une nouvelle vision d'une sécurité commune, globale, coopérative et durable, et de mettre davantage l'accent sur la santé publique, la lutte contre le terrorisme, les changements climatiques et d'autres menaces non traditionnelles pesant sur la sécurité, afin d'éliminer les causes profondes des crises et de cimenter les fondations de la sécurité. Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle plus important dans le cadre de son mandat.

L'épidémie actuelle a également amplifié le côté inadaptable du système de gouvernance mondiale. L'ONU doit évoluer avec son temps. Elle doit améliorer son efficacité, ses moyens d'intervention d'urgence et la transparence de ses travaux grâce à des réformes, accroître sérieusement la représentation des pays en développement et leur donner davantage voix au chapitre, et rendre le système de gouvernance mondiale plus juste et plus équitable.

Cette année marque le centième anniversaire de la fondation du Parti communiste chinois. Nous sommes parvenus à éliminer l'extrême pauvreté et nous nous sommes lancés dans une nouvelle aventure d'édification d'un pays socialiste moderne à tous les égards. Cette année marque également le cinquantième anniversaire du rétablissement du siège légitime de la République populaire de Chine au sein de l'ONU. Au cours de ces 50 années, la Chine a activement pratiqué le multilatéralisme, a pleinement participé à la cause de l'ONU et l'a appuyée, et a continué de contribuer à la paix et au développement dans le monde.

Soucieuse de maintenir la paix, la Chine a toujours été attachée au règlement politique des crises. Ayant participé à plus de 30 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Chine est devenue le principal fournisseur de soldats de la paix des membres permanents du Conseil de sécurité. Afin de promouvoir le développement, la Chine met pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous avons atteint les objectifs de réduction de la pauvreté avec 10 ans d'avance. Nous faisons également progresser la coopération de haute qualité que représente l'initiative « Une Ceinture et une Route » qui créera une dynamique favorable au développement mondial. Pour protéger l'environnement, la Chine a favorisé la conclusion de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et annoncé qu'elle atteindrait le pic des émissions de carbone et la neutralité carbone dans un délai beaucoup plus court que les pays développés. En réponse à la pandémie, la Chine a lancé la plus grande opération humanitaire d'urgence de l'histoire de la Chine nouvelle en distribuant des vaccins en tant que bien public mondial aux pays en développement, contribuant ainsi à lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) grâce à la solidarité mondiale.

Se trouvant à un nouveau point de départ historique, la Chine continuera à brandir la bannière du multilatéralisme, à mettre fermement en œuvre les grandes initiatives annoncées par le Président Xi Jinping lors de la série de réunions de haut niveau tenues l'année dernière à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, à soutenir au moyen de mesures concrètes les travaux des mécanismes multilatéraux dont l'ONU constitue le noyau, et à édifier la paix mondiale, à contribuer au développement mondial, à défendre l'ordre international et à fournir des biens publics. Nous sommes prêts à œuvrer avec toutes les parties pour faire progresser le multilatéralisme et l'ONU à partir d'un nouveau point de départ et à construire ensemble une communauté en vue de bâtir un avenir commun pour l'humanité.

Annexe IV

Déclaration de M^{me} Eva-Maria Liimets, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie

Je vous adresse mes salutations chaleureuses, Monsieur le Président, ainsi qu'au peuple chinois. Je souhaite une chaleureuse bienvenue à la présente réunion à S. E. M. Bozkir. Je remercie la présidence chinoise de tenir aujourd'hui cette importante réunion.

L'Estonie a toujours été un fervent partisan d'un ordre international fondé sur des règles et reposant sur le respect et la promotion du droit international, notamment le droit des droits de l'homme et le droit international humanitaire, ainsi que sur la démocratie, l'état de droit et la lutte contre l'impunité. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a fait que mettre en exergue les raisons pour lesquelles nous avons besoin de cette forme de diplomatie.

L'ONU et le Conseil de sécurité sont au cœur du système multilatéral. Nous avons beaucoup accompli au cours des 75 dernières années, mais nous ne pouvons pas nous arrêter là. Nous devons rester attachés à nos valeurs et principes fondamentaux, qui ont été convenus dans la Charte des Nations Unies.

La promotion et la protection des droits de la personne constituent l'un des moyens les plus efficaces de prévention des conflits et sont clairement liées au maintien de la paix et de la sécurité. Dans ce contexte, nous soutenons pleinement l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général.

Forte de sa structure bien établie de traités relatifs aux droits de la personne et de ses mécanismes de suivi, l'ONU joue un rôle central dans la protection et la promotion des droits humains universels. Nous soutenons l'amélioration de l'échange d'informations entre le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et ses procédures spéciales, et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il est essentiel que le Conseil de sécurité prenne en compte et examine le précieux travail accompli par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme lors de ses délibérations.

L'Estonie reste fermement attachée au respect de ses obligations en matière des droits de la personne, et nous estimons que l'Examen périodique universel est un outil utile à cet égard. Mardi dernier, l'Estonie a participé à son troisième examen périodique universel.

L'Estonie continue également de mettre l'accent sur les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants touchés par les conflits. C'est pourquoi l'Estonie tient aujourd'hui, avec ses partenaires, une réunion informelle du Conseil de sécurité sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les violations graves commises contre les enfants touchés par un conflit armé. Cette réunion sera l'occasion de présenter l'étude préparée par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés sur ce sujet.

Nous devons rester attachés à l'ordre international fondé sur des règles, dans lequel le droit international, y compris dans le cyberspace, est respecté. Le respect de l'intégrité territoriale et l'interdiction du recours à la force sont des principes fondamentaux du droit international qui sont au cœur de l'action de l'ONU et de nos valeurs. Par conséquent, nous observons avec inquiétude les violations du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, commises actuellement en Europe, et plus particulièrement en Ukraine et en Géorgie.

L'Estonie est convaincue que la diplomatie multilatérale ne peut subsister sans la coopération d'un large éventail d'acteurs. Par exemple, le renforcement de la participation de la société civile à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité, est essentiel pour concevoir des politiques efficaces. Je constate avec regret que de nombreux militants de la société civile sont harcelés et subissent des représailles de la part de régimes voyous.

La Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1) a réaffirmé que le multilatéralisme n'était pas une option, mais une nécessité. Toutefois, pour faire face aux problèmes présents et futurs, nous avons besoin de nouvelles pratiques et de nouveaux accords pour enrichir la coopération multilatérale.

Les technologies numériques occupent une place plus importante que jamais dans nos priorités. Malheureusement, la crise de la COVID-19 a également amplifié les défis liés au passage au numérique, notamment la fracture numérique qui existe toujours dans le monde. Pour combler ce fossé, nous avons besoin de partenariats et de collaborations au niveau mondial. L'Estonie contribue activement au processus de coopération numérique lancé par le Secrétaire général. Nous sommes également heureux de collaborer avec l'initiative GovStack pour créer une architecture de référence en matière de gouvernance numérique avec l'Allemagne, l'Union internationale des télécommunications et la Digital Impact Alliance. Ce dispositif accélérera la transformation numérique nationale et la dématérialisation des services gouvernementaux, et contribuera ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable.

Les changements climatiques constituent une menace réelle et nécessitent donc une réponse mondiale. Pour que la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soit un véritable succès, nous devons tous fixer des objectifs ambitieux et prendre des mesures dès aujourd'hui. L'Estonie s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et a établi un calendrier précis en vue d'éliminer progressivement la production d'énergie à partir de combustibles fossiles d'ici 2040. Nous ne pouvons pas réussir dans ce domaine si les données ne sont pas disponibles et gérées efficacement. L'Estonie a créé l'Alliance des données au service de l'environnement, qui aidera le Programme des Nations Unies pour l'environnement à élaborer une stratégie mondiale en matière de données environnementales d'ici 2025. Nous invitons tous les pays à rejoindre cette alliance. Compte tenu des liens évidents entre le climat et la sécurité, le Conseil de sécurité doit également faire preuve de leadership dans ce domaine.

En fin de compte, le multilatéralisme est la seule option possible pour régler les problèmes mondiaux. Je peux vous promettre, Monsieur le Président, que l'Estonie continuera à défendre la coopération multilatérale et le droit international. Nous resterons un partenaire responsable et actif de tous les autres Membres de l'ONU pendant cette crise et au-delà.

Annexe V

Déclaration de M. Simon Coveney, Ministre des affaires étrangères et de la défense de l'Irlande

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Ministre, de l'accession de la Chine à la présidence du Conseil. Je tiens également à vous remercier d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui sur la promotion du multilatéralisme. Je voudrais également remercier le Président Bozki des paroles fortes qu'il a prononcées aujourd'hui.

La dernière fois que la Chine a assuré la présidence du Conseil, en mars 2020, la pandémie de maladie à coronavirus avait recouvert de nombreuses régions du monde d'une chape d'obscurité.

Un enseignement clair se dégage de ce à quoi nous avons été collectivement confrontés l'année dernière : les défis mondiaux sont trop importants pour qu'un pays, quels que soient sa taille, ses moyens ou sa puissance, puisse y faire face seul ; ce n'est qu'ensemble que nous ne pouvons les affronter avec succès.

Un ordre international fort et équitable fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre, reste notre meilleure option, notre seule option, pour relever la multitude de défis auxquels nous faisons face dans le monde.

Je voudrais aborder aujourd'hui quatre points essentiels.

Premièrement, la complexité et l'interdépendance de notre monde exigent un système multilatéral qui fonctionne. Nous dépendons d'un réseau d'institutions multilatérales pour régir et réguler l'économie et le commerce internationaux, les biens publics mondiaux, tels que la santé et l'environnement, et de nombreux autres domaines de l'activité humaine essentiels à notre mode de vie. Ces institutions doivent fonctionner de manière ouverte, équitable et fondée sur des règles.

Par l'intermédiaire de l'ONU et des organisations régionales, nous œuvrons collectivement à la réduction de la pauvreté et de la faim, à la promotion et à la défense des droits de l'homme, à l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux soins de santé, à la protection des migrants et des réfugiés, à la progression de l'égalité des sexes et à l'édification d'une paix pérenne.

Des institutions vitales, telles que le Conseil des droits de l'homme et la Cour pénale internationale, défendent le droit international et protègent les droits de l'homme, qui doivent s'appliquer de la même manière à tous.

Grâce au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, des vaccins ont été fournis à des millions de personnes, mais il reste beaucoup à faire. L'Organisation mondiale de la Santé continue d'aider les États à lutter contre la pandémie et à se préparer à la prochaine pandémie. En février, le Conseil s'est exprimé à l'unisson pour demander que les parties aux conflits facilitent la livraison des vaccins.

Des accords historiques, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, visent à façonner un avenir durable et sûr pour tous les habitants de cette planète.

Une coopération multilatérale collective renforce notre souveraineté, au lieu de la diminuer.

Ce multilatéralisme élargi peut avoir ses défauts – et je reviendrai là-dessus – mais sans lui, nous serions confrontés à un monde régi par la force et une

concurrence à somme nulle, plutôt qu'à un monde façonné par le partenariat et la coopération. Et il n'est pas besoin de chercher bien loin dans les annales de l'histoire pour voir où nous mène une telle route.

Mon deuxième point est que le multilatéralisme est essentiel si nous voulons réaliser la promesse formulée dans la Charte des Nations Unies, à savoir épargner aux générations futures le fléau de la guerre.

L'ONU et le Conseil ont une légitimité singulière pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aucun autre organisme ne peut aspirer à représenter l'humanité dans toute la richesse de sa diversité et de sa complexité.

Pour prendre un exemple, les opérations de maintien de la paix continuent de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix, la prévention de la résurgence des conflits et la protection des civils. Le maintien de la paix permet de sauver des vies et de prévenir des conflits. Depuis plus de six décennies, des Irlandaises et des Irlandais servent dans des opérations de paix des Nations Unies au Moyen-Orient, en Europe et en Afrique. Ils servent fièrement aux côtés de soldats de la paix du monde entier, y compris de nombreux pays siégeant aujourd'hui au Conseil.

Les Casques bleus sont désormais confrontés à de nouveaux défis, et nous devons veiller à ce qu'ils soient pleinement équipés pour les relever. Nous devons également veiller à faire les préparatifs nécessaires afin que, lorsque le moment sera venu pour les soldats de la paix de se retirer, les ressources et la planification requises soient en place pour préserver la paix qu'ils laissent derrière eux.

Nous devons être mieux à même de lier le maintien de la paix à la consolidation de la paix, de garantir un soutien continu et durable aux pays sortant d'un conflit, qui sont bien trop nombreux, et de trouver des solutions durables aux causes de ces conflits.

Troisièmement, de même qu'aucun État ne peut à lui seul relever les défis mondiaux, aucune branche du système multilatéral ne peut à elle seule élaborer les solutions dont nous avons besoin aujourd'hui. Nous le constatons dans de nombreux domaines, mais qu'il me soit permis de prendre un exemple, qui saute aux yeux.

Les changements climatiques constituent l'enjeu qui définit notre génération. Leurs effets sont mondiaux et notre sécurité collective est fortement menacée. L'avenir de cette planète et des générations futures exige de faire face à cette réalité. Une réponse multilatérale concertée, dans laquelle tous les organes de l'ONU, y compris le Conseil, jouent leur rôle, s'impose de toute urgence.

Nous devons prendre des mesures à la hauteur de nos ambitions. Nous le savons, les changements climatiques peuvent exacerber les tensions existantes et alimenter les conflits et l'insécurité, mais nous savons aussi qu'une action climatique efficace peut consolider la paix.

En tant que Coprésidente, avec le Niger, du groupe d'experts informel sur le climat et la sécurité, qui est composé de membres du Conseil de sécurité, l'Irlande s'efforce de dégager un consensus sur cette question essentielle. J'exhorte tous les pays et collègues à se joindre à nous dans ces efforts.

Mon dernier point est que, si nous voulons pérenniser et défendre la légitimité et la pertinence de l'ONU, nous avons besoin d'une réforme institutionnelle et politique de l'Organisation. L'Irlande est un fervent défenseur du programme de réformes du Secrétaire général.

L'ONU doit être capable de relever les défis croisés qui touchent chacun de ses trois piliers. Nos citoyens ne vivent pas dans des cases séparées, étiquetées « droits de l'homme », « paix et sécurité » et/ou « développement ». Les défis mondiaux que

sont les changements climatiques, les migrations, les conflits et la fragilité ou encore les inégalités ne rentrent pas non plus dans des cases distinctes.

Des efforts considérables ont été déployés pour promouvoir une plus grande collaboration entre les piliers de l'Organisation, notamment entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Des progrès importants sont réalisés pour améliorer l'efficacité et la cohésion du système des Nations Unies pour le développement. Je veux prendre acte de ces efforts et les applaudir.

Mais nous ne pouvons pas nous attaquer aux problèmes pesant sur le système multilatéral sans réformer le Conseil lui-même. L'Irlande plaide depuis longtemps en faveur d'un Conseil plus large et plus représentatif. Je renouvelle aujourd'hui mon appel à corriger la sous-représentation historique et injuste de l'Afrique en tant que continent, par exemple.

Nous devons, en outre, évaluer non seulement notre action, mais aussi notre inaction au sein du Conseil. Trop souvent, le Conseil a été incapable d'agir pour soulager d'immenses souffrances en raison de l'utilisation, ou de la menace d'utilisation, du droit de veto. Une telle inaction porte atteinte à la légitimité de l'ensemble de notre système et à la confiance que les gens lui accordent. Une telle inaction est inacceptable, et, je dirais même, parfois immorale.

Chacun d'entre nous à cette table a la responsabilité de trouver la volonté politique nécessaire pour construire un consensus. Ceux qui occupent ici un siège permanent portent une responsabilité particulière.

Un Conseil réformé et plus représentatif, qui reflète mieux les réalités mondiales du XXI^e siècle, se verrait conférer une légitimité accrue. Cette légitimité est essentielle à l'exécution du mandat du Conseil, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales dans l'intérêt de tous les pays.

Pour terminer, nous avons la responsabilité collective de renforcer et de défendre l'ONU et l'ordre international fondé sur des règles. Nous devons préserver le système multilatéral, promouvoir le respect du droit international et veiller à ce que l'ONU ait les moyens de relever ces défis mondiaux. L'Irlande prend ces responsabilités très au sérieux, et je sais que d'autres aussi.

Annexe VI**Déclaration de M^{me} Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya**

Je voudrais tout d'abord féliciter Votre Excellence de l'accession de la Chine à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et de l'organisation de cet important débat.

Je remercie également S. E. M. Volkan Bozkir, Président de l'Assemblée générale, de son exposé, et souhaite la bienvenue à notre collègue, le nouveau Ministre des affaires étrangères du Niger.

Ces 30 dernières années, un multilatéralisme efficace a rarement été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence de manière spectaculaire la nature interconnectée de notre monde. La COVID-19 nous a tous touchés, mettant à jour les vulnérabilités des États, révélant les inégalités criantes au sein de nos sociétés et dévoilant les faiblesses latentes des institutions internationales. Malgré les appels réguliers à la solidarité mondiale, les réponses à la pandémie ont paradoxalement, dans de nombreux cas, engendré une poussée d'isolationnisme, de nationalisme et de protectionnisme, affaiblissant ainsi la coopération des États et amenuisant la puissance des organismes multilatéraux.

En l'occurrence, l'absence cruciale de règles, normes et principes globalement acceptés et aptes à aider le système international à naviguer cette crise est désormais manifeste. C'est pourquoi le Kenya s'est joint à d'autres États pour demander l'élaboration d'un traité sur les pandémies, relevant de l'Organisation mondiale de la Santé. Nous encourageons tous les États à adhérer à cette noble cause afin de renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles.

Si le Kenya salue et apprécie sans réserve la mise en place du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, l'accès aux vaccins et leur distribution sont désormais un défi de taille lancé au multilatéralisme et font peser une menace existentielle sur la paix et la sécurité mondiales. Le Conseil devrait se faire un devoir d'affirmer ce truisme. De fait, de nombreux pays du Sud courent un danger imminent d'être exclus durablement et laissés pour compte du nationalisme croissant et de la thésaurisation que suscitent les vaccins, sur fond de production inégale de vaccins.

L'exclusion des vaccins, associée aux graves problèmes économiques auxquels sont confrontés les États africains, par exemple, est vouée à entraver le relèvement mondial et le retour à la normale de tous les pays. Nous soutenons donc pleinement l'Union africaine lorsqu'elle plaide en faveur de la coopération internationale pour accroître la fabrication de vaccins sur le continent africain et de la levée des droits de propriété intellectuelle dans le domaine des vaccins et des traitements contre la COVID-19, afin de démocratiser et d'accélérer une production à grande échelle dans le monde entier. L'accès aux vaccins, en particulier dans le contexte d'une pandémie mondiale, est un droit humain fondamental, que le système multilatéral doit jalousement défendre.

Alors même que le monde lutte contre la crise liée à la COVID-19, le terrorisme et l'extrémisme violent persistent, notamment sur le continent africain. Il s'ensuit que les approches multilatérales visant à maîtriser ces menaces doivent être renforcées sans délai, sous l'impulsion d'un consensus redynamisé issu des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001). À cet égard, le Kenya persiste à demander l'inscription, sans exception, des groupes terroristes reconnus tels que les Chabab sur les listes des régimes de sanctions du Conseil. Si nous ne forçons pas un consensus multilatéral cohérent, fort et inflexible contre le

terrorisme, nous risquons de donner aux groupes terroristes l'espace nécessaire à leur développement.

En outre, un consensus multilatéral ferme doit être établi autour du lien qui unit paix et sécurité internationales d'un côté et changements climatiques de l'autre. Il n'est plus envisageable, de notre point de vue, de sous-estimer les effets dévastateurs des changements climatiques, qui sont à la fois une cause profonde et un multiplicateur des conflits et de l'insécurité dans le monde. En conséquence, le Conseil devrait se prononcer sans équivoque sur cette question et faire montre de son leadership en insufflant la dynamique requise pour galvaniser l'action mondiale contre les risques que les changements climatiques font peser sur la tranquillité et la sécurité internationales.

Enfin, le Kenya est fermement convaincu que le succès de l'ONU repose dans une large mesure sur sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Il est impératif d'intensifier cette interdépendance inextricable, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique.

Il s'ensuit que le principe de complémentarité doit occuper une place prépondérante dans la vision défendue par le Conseil et dans son processus de prise de décision. Qui plus est, alors que nous cherchons à « reconstruire en mieux », tant pendant la crise liée à la COVID-19 qu'après, il est désormais aussi urgent que nécessaire d'augmenter le nombre des membres permanents du Conseil de sécurité, afin de refléter la diversité de notre monde et de remédier aux injustices historiques. Un multilatéralisme dénué d'inclusion est insatisfaisant et limité.

La République du Kenya affirme son attachement à une déontologie fondée sur des règles, renforcée par un multilatéralisme robuste et garantie par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Annexe VII

Déclaration de M. Marcelo Ebrard Casaubón, Ministre des relations extérieures du Mexique

[Original : espagnol]

Je vous remercie, Monsieur le Ministre Wang Yi, d'avoir organisé ce débat opportun, et je salue la participation du Président de l'Assemblée générale et d'autres ministres et hauts fonctionnaires.

Nous vivons l'une des crises les plus marquantes de l'histoire. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a démontré que la sécurité et la paix internationales sont multidimensionnelles, et a découvert les flancs vulnérables des organisations multilatérales.

Les défis mondiaux que sont les catastrophes naturelles, les changements climatiques ou les migrations, qui impliquent des souffrances pour de nombreuses personnes, de même, assurément, que les pandémies comme celle que nous connaissons actuellement, ont des incidences sur la paix, la sécurité et la stabilité des États et de la communauté internationale tout entière. Il nous faut assimiler la leçon de cette pandémie : si la science a joué son rôle, il n'en a pas été de même de la solidarité et du sens de la justice au niveau international.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui nous donne l'occasion de réitérer l'engagement des membres du Conseil de sécurité à défendre les valeurs et les principes des Nations Unies. Dans l'immédiat, le Mexique reprend à son compte la déclaration adoptée par l'Assemblée générale à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU (résolution 75/1). Elle affirme clairement que le multilatéralisme n'est pas une option : c'est une nécessité, et qu'il n'existe pas d'autre institution ou organisation mondiale qui ait la légitimité, la puissance de rassemblement et le pouvoir normatif de l'Organisation des Nations Unies. Mais l'ONU, le Conseil de sécurité en particulier, doit s'ouvrir davantage : elle doit être à l'écoute des besoins et des aspirations des peuples et, dans les faits, placer l'être humain au cœur de toutes ses actions et décisions.

Le Mexique défend le multilatéralisme autant par principe que parce qu'il est dans notre intérêt national de contribuer à l'instauration d'une gouvernance mondiale robuste et efficace, laquelle est nécessaire pour gérer les biens mondiaux qui nous sont communs, et qui doit servir tous les pays sur un pied d'égalité, indépendamment de leur niveau économique ou de leur pouvoir politique. Une paix durable, nécessaire au développement durable, ne pourra être construite qu'à travers la compréhension mutuelle, la coopération et la solidarité.

Les instances multilatérales sont l'espace idéal pour promouvoir la confiance par le dialogue, le respect et l'inclusion. Mon pays réitère son appel à élargir et entretenir les voies du dialogue avec tous les acteurs au sein du Conseil. L'inclusion de toutes les parties est fondamentale pour régler les crises et conflits. À cet égard, il est déjà incontournable d'accroître la participation des femmes et des jeunes. En définitive, ce n'est qu'ainsi que nous pourrions conforter le dialogue diplomatique comme l'instrument naturel d'un multilatéralisme efficace et inclusif.

Toute action qui aboutit à une paralysie érode la légitimité des mécanismes de sécurité collective qu'il nous a fallu tant d'efforts pour mettre en place. De surcroît, elle creuse encore le déficit de confiance que l'on observe déjà au sein de la communauté internationale quant à la pertinence et à l'efficacité du multilatéralisme. Le temps qu'il a fallu au Conseil pour publier la résolution 2532 (2020), sa première sur la pandémie de COVID-19, est une illustration limpide de mon propos.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière, non seulement en raison du mandat qui lui est conféré par la Charte, mais aussi en raison des attentes qu'il suscite. C'est pourquoi nous pensons qu'il doit promouvoir plus activement le respect de ses décisions, toujours dans le cadre du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Le Mexique préconise une réforme complète du Conseil de sécurité afin de le rendre plus transparent et, surtout, plus démocratique et plus responsable, et afin qu'il modernise ses méthodes de travail. Dans l'attente d'une telle réforme, qui n'est évidemment pas simple, il y a des actions à privilégier pour rendre le Conseil plus transparent. Le Mexique a proposé, par exemple, de discuter des règlements dans lesquels le droit à la légitime défense est invoqué, à la lumière de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et sur lesquels le Conseil ne semble pas agir, même dans les cas les plus graves impliquant le recours à la force.

Par ailleurs, nous invitons de nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les membres permanents du Conseil, à s'associer à l'initiative franco-mexicaine sur la restriction volontaire du droit de veto en cas d'atrocités criminelles, qui a déjà été entérinée par 105 États.

Il est inadmissible que la protection des civils, la lutte contre l'impunité et l'acheminement de l'aide humanitaire soient les otages des divergences politiques qui, dans certains cas, mènent précisément à l'inaction ou à la paralysie du Conseil.

Je conclus mon intervention en appelant de nouveau les États et les organisations internationales, tant multilatérales que régionales, à unir leurs efforts en vue de la mise en œuvre effective de la résolution 2565 (2021) et de la résolution 74/274 de l'Assemblée générale sur l'accès équitable aux vaccins. Ces derniers doivent être reconnus comme un bien public mondial et être distribués sans exclusion dans tous les pays, y compris les pays en situation de conflit.

Le Conseil de sécurité et l'ensemble du système des Nations Unies ont à la fois l'occasion et la responsabilité, en cette période difficile, de faire preuve d'autorité et de démontrer la primauté du multilatéralisme dès maintenant, c'est-à-dire au moment où la communauté internationale en a le plus besoin.

Annexe VIII**Déclaration de M. Hassoumi Massaoudou, Ministre d'État,
Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Niger**

[Original : français]

Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République du Niger, je voudrais adresser mes remerciements aux membres du Conseil et leur exprimer ma disponibilité à poursuivre la collaboration avec chacun de leurs pays.

Je voudrais également leur transmettre les sincères remerciements de S. E. M. Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, pour les félicitations que leurs différents pays lui ont adressées suite à son élection à la présidence du Niger.

Comme l'ont eu à le rappeler des intervenants avant moi, l'Organisation des Nations Unies représente le creuset par excellence du multilatéralisme et le cadre approprié pour son maintien. Contenus au Chapitre premier de la Charte, les principes qui fondent le multilatéralisme, auxquels mon pays, le Niger, est fermement attaché, appellent les États Membres à privilégier les mesures collectives en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix, dans le respect de l'égalité souveraine des États Membres.

C'est conscient de cela que mon pays n'a eu de cesse de réitérer son ferme attachement à cet idéal et d'apporter son soutien continu au renforcement des principes de la Charte et au système international, centré sur l'ONU. C'est, du reste, pour cette raison que mon pays a organisé, lors de sa présidence du Conseil, au mois de septembre dernier, un débat de haut niveau sur le même thème (voir S/2020/953).

Huit mois plus tard, et au moment où nous voyons une lueur d'espoir pour sortir d'une pandémie qui a mis en évidence les insuffisances de nos instruments de gouvernance mondiale et mis à nu les insuffisances du système, y compris au sein du Conseil, le moment est venu de donner un nouveau souffle au multilatéralisme en dotant le système des Nations Unies de moyens pouvant lui permettre de remplir ses missions de façon adéquate.

En effet, le monde tel qu'on le connaissait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est différent de celui d'aujourd'hui et nos instruments, en l'état actuel, ne suffisent plus pour faire face aux défis des pandémies – celle de la maladie à coronavirus (COVID-19) est là pour nous le prouver –, de la pauvreté, des changements climatiques, du terrorisme et du crime organisé, et du mauvais usage des nouvelles technologies.

Eu égard à tout ce qui précède, qu'il me soit permis de faire quelques recommandations à même de renforcer la solidarité et la coopération internationales et le recours au multilatéralisme pour traiter des questions de paix et de sécurité auxquelles la communauté internationale est actuellement confrontée.

En premier lieu, il est nécessaire de rétablir la confiance dans un système trop souvent perçu comme étant inéquitable et non représentatif de certains pays ou continents. Sinon, comment comprendre que le continent africain, qui représente plus de 50 % des réunions du Conseil de sécurité, 60 % de ses documents finaux et 70 % de ses résolutions assorties de mandats au titre du Chapitre VII, n'ait aucune représentation permanente au sein du Conseil ? Tous les pays, grands ou petits, riches comme pauvres, sont des membres à part entière de la communauté internationale et, à ce titre, ont le droit d'être équitablement représentés au sein de cet organe de décision. Mon pays souscrit pleinement à la Position africaine commune telle

qu'exprimée à travers le Consensus d'Ezulwini, appelant à la pleine représentation de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité, avec au moins deux sièges permanents, et à un statut unique pour tous les membres permanents, notamment au niveau du droit de veto.

Au-delà de la question de la réforme du Conseil de sécurité se pose celle des autres institutions de Bretton Woods, tels la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Le temps est aussi venu d'étendre le champ d'action du Conseil de sécurité pour prendre en compte d'autres défis émergents pouvant remettre en cause la paix et la sécurité internationales. Tout comme nous l'avons fait avec la COVID-19, les changements climatiques, qui sont aussi une autre pandémie rampante, la cybercriminalité et tant d'autres problèmes spécifiques à notre siècle doivent faire l'objet d'un traitement judicieux et sans complaisance. Faire face à ces risques sécuritaires nécessitera un changement de paradigme majeur, mais surtout une volonté politique et un changement de mentalité au sein du Conseil. En tant que Conseil, notre objectif n'est pas seulement de gérer les conflits. Nous avons la responsabilité fondamentale de les prévenir. Il est donc essentiel, à cet égard, de comprendre les causes, les effets et les complexités des changements pouvant impacter notre monde.

En deuxième lieu, nous devons renforcer la coordination et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Je voudrais saisir ce moment pour saluer le partenariat qui existe entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, qui joue un rôle éminemment positif dans la promotion du multilatéralisme. C'est notre souhait de voir ce partenariat se renforcer davantage, à travers la promotion des mesures de confiance et le dialogue pour soutenir les efforts de prévention et de résolution des conflits sur notre continent.

Enfin, les leçons apprises des graves conséquences sociales, économiques et politiques induites par la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, doivent nous donner, comme l'ont si bien dit le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'ONU, l'opportunité unique pour « une renaissance du multilatéralisme », basée sur des institutions capables d'agir de manière décisive, sur la base d'un consensus mondial, pour notre bien-être commun.

La pandémie nous appelle donc à renforcer les partenariats bilatéraux, régionaux et interrégionaux. Elle nous appelle également à développer une meilleure coordination, aussi bien avec les organismes des Nations Unies qu'avec les institutions financières internationales. Le moment est venu de renforcer les liens entre la paix, la sécurité au sens large et le développement.

Pour conclure, je voudrais remercier la Chine d'avoir fait le choix judicieux de ce thème pour notre débat d'aujourd'hui et réaffirmer que le monde a, aujourd'hui plus que jamais, besoin d'institutions de régulation fortes. S'il est vrai que la défense des intérêts nationaux gouverne les politiques étrangères des États, ces intérêts nationaux sont mieux défendus dans la coopération, la complémentarité et la solidarité que dans l'opposition et l'affrontement.

Annexe IX**Déclaration de M^{me} Ine Eriksen Søreide, Ministre des affaires étrangères de la Norvège**

Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier le Ministre des affaires étrangères, Wang Yi, d'avoir convoqué et présidé cette importante réunion, ainsi que le Président de l'Assemblée générale, M. Volkan Bozkır, de son intervention.

La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme sont des éléments clefs des relations internationales modernes. Il y a 75 ans, l'Ambassadeur Norman Makin, de l'Australie, premier Président du Conseil de sécurité, a ouvert la toute première réunion du Conseil en exprimant le souhait que

« le Conseil de sécurité [soit] dans le monde une grande force bienfaisante, qui apport[e] cette libération de la peur sans laquelle nous ne pouvons espérer voir régner le bien-être et le progrès dans tous les pays » (*S/PV.I, p. 6*).

Les États comme les populations doivent pouvoir vivre au quotidien à l'abri de la peur.

La Norvège est convaincue que le respect et la protection des droits de la personne sont une condition préalable à une paix et une sécurité internationales durables. Il est essentiel, à notre époque, de renouveler notre engagement commun en faveur de la non-agression et des principes de justice et de droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous devons préserver et renforcer l'ordre international qui nous a si bien servis pendant 75 ans. Nous sommes tributaires d'un ordre international prévisible et fondé sur des règles, qui rend le monde plus sûr et plus stable, et c'est ce qui nous sert le mieux.

Nous sommes également mieux servis par un ordre mondial où les États, petits et grands, coopèrent pour trouver des solutions communes, où les grandes puissances sont empêchées d'agir unilatéralement et où le droit prévaut sur la force. De fait, le principe même du multilatéralisme consiste à dépasser ses propres intérêts.

L'absence de démocratie inclusive, la marginalisation des minorités, l'autoritarisme et la répression sont les causes profondes des conflits violents. Les conflits durent de plus en plus longtemps. Ils ont des effets dévastateurs sur les civils et les infrastructures civiles et constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Myanmar et le Tigré sont parmi les exemples les plus récents.

Le Conseil de sécurité joue un rôle clef depuis 75 ans. Il a permis de prévenir, de désamorcer et de régler des conflits. Certaines opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil ont été couronnées de succès, comme en témoigne l'attribution du prix Nobel de la paix à l'ONU en 1988. D'autres ont échoué, et nous devons tirer les leçons de ces échecs.

Nous devons toujours nous efforcer d'obtenir des résultats concrets pour les personnes touchées par un conflit.

La protection des civils, y compris les enfants, doit rester au cœur de nos efforts. Nous devons lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de conflit. La violence sexuelle n'est pas un effet secondaire des conflits armés, mais une arme de guerre, et l'impunité pour ce crime doit cesser.

Nous devons faire respecter les engagements pris et traduire les résolutions en résultats. L'inclusion des femmes dans les efforts de paix sera cruciale au succès de nos efforts. Aucune société ne peut véritablement réussir sans une participation active des femmes.

Nous devons nous appuyer sur l'héritage de l'ONU pour relever les nouveaux défis qui se présentent, notamment les conflits interethniques et interreligieux, les pandémies et la cybercriminalité, les conflits liés au climat et la montée en puissance d'acteurs armés non étatiques. Ce sont toutes des questions urgentes. Les changements climatiques ont été reconnus comme un multiplicateur de menaces, en ce sens qu'ils aggravent les conflits existants et pourraient en engendrer de nouveaux. Il est essentiel que le Conseil ait accès à des informations factuelles sur les risques de sécurité liés au climat dans des contextes nationaux spécifiques lorsqu'il prend ses décisions. Les menaces qui méritent une plus grande attention sont la piraterie, les vols en mer et la criminalité maritime connexe. Le Conseil de sécurité peut et doit envisager une action plus ferme pour sécuriser les océans du monde aux fins du commerce maritime.

Nous devons créer un multilatéralisme plus inclusif qui s'appuie sur les contributions de la société civile, des entreprises, des milieux universitaires et d'autres secteurs. En outre, nous devons reconnaître une fois de plus qu'aucun État, aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul résoudre tous les défis qui se présentent à nous.

Annexe X**Déclaration de M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie**

[Original : russe]

Je tiens tout d'abord à remercier M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. La défense du multilatéralisme et du système international centré sur l'ONU est plus que jamais d'actualité et exige une attention constante de la part du Conseil de sécurité.

Le monde se trouve aujourd'hui à un stade critique de son développement. La pandémie de maladie à coronavirus est un défi pour tous les pays, sans exception. La vie normale a été complètement bouleversée. Il est difficile de prévoir les conséquences à long terme ou différées de la crise, même si nous pouvons observer certaines tendances positives grâce à la distribution massive de vaccins.

La pandémie a éclaté dans un monde qui était déjà loin d'être parfait. Ces dernières années, nous avons assisté à des tensions internationales croissantes, ainsi qu'à une escalade des conflits régionaux et à une multiplication des défis et menaces transfrontaliers. Toute l'architecture de la gouvernance mondiale créée après la Seconde Guerre mondiale est mise à l'épreuve.

Force est de constater que les perspectives de développement durable et prévisible de la communauté internationale sont directement liées à notre capacité de trouver des solutions efficaces aux problèmes communs et à notre volonté d'exercer un leadership collectif afin que le véritable multilatéralisme prévale.

La Russie, comme la majorité des pays, est convaincue que ce travail doit être mené uniquement sur la base des normes universellement reconnues du droit international. L'ONU doit servir de plateforme principale pour la coordination des efforts, car elle est la colonne vertébrale de l'ordre mondial moderne, où tous les États indépendants sont représentés. Aujourd'hui, sa légitimité et ses capacités uniques sont essentielles.

Les principes fondamentaux du droit international, consacrés par la Charte des Nations Unies, ont résisté à l'épreuve du temps. La Russie appelle tous les États à respecter inconditionnellement les buts et principes énoncés dans la Charte dans l'élaboration de leur politique étrangère, tout en respectant le principe de l'égalité souveraine des États et en ne s'ingérant pas dans leurs affaires intérieures, en réglant les différends par des moyens politiques et diplomatiques et en s'abstenant de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Ceci est particulièrement important au stade actuel du processus difficile de création d'un système international multipolaire. Alors que de nouveaux centres de croissance économique et d'influence financière et politique sont en train de gagner en puissance, il est important de préserver la base juridique reconnue internationalement pour stabiliser l'équilibre des intérêts en fonction des nouvelles réalités.

Malheureusement, tous nos partenaires ne comprennent pas qu'il est impératif de travailler de bonne foi pour promouvoir une coopération multilatérale globale. Réalisant qu'il est impossible d'imposer leurs priorités unilatérales ou en tant que bloc à d'autres États dans le cadre de l'ONU, les principaux pays occidentaux tentent de faire reculer le processus de constitution d'un monde polycentrique et de ralentir le cours de l'histoire.

À cette fin, le concept d'un ordre basé sur des règles est promu en tant que remplacement du droit international. Il convient de noter que le droit international constitue déjà un ensemble de règles, mais que ces règles ont été adoptées sur des plateformes universelles et reflètent un consensus ou un large accord. L'objectif de l'Occident est de s'opposer aux efforts collectifs de tous les membres de la communauté mondiale en élaborant d'autres règles dans des cadres fermés et non inclusifs, pour ensuite les imposer à tout le monde. Nous ne voyons que le côté nuisible de telles actions, qui contournent l'ONU et visent à usurper le seul processus de prise de décisions qui puisse prétendre à une pertinence mondiale.

L'idée bien connue d'organiser un sommet pour la démocratie proposée par le Gouvernement des États-Unis est du même acabit. La création d'un nouveau club en fonction de certains intérêts, dont la nature est clairement idéologique, pourrait aggraver encore plus les tensions internationales et approfondir les divisions dans un monde qui a plus que jamais besoin d'un programme unificateur. Bien évidemment, la liste des démocraties invitées à participer à ce sommet sera déterminée par les États-Unis.

Une autre initiative visant à orienter l'action mondiale en éludant l'ONU est l'idée franco-allemande tendant à la création d'une alliance pour le multilatéralisme. Qu'est-il de plus naturel que de débattre à l'ONU des mesures à prendre pour renforcer le multilatéralisme ? Cependant, Berlin et Paris pensent différemment et publient des documents conjoints dans lesquels elles déclarent que « l'Union européenne est la pierre angulaire du système international multilatéral » et promeuvent les conclusions du Conseil de l'Union européenne sous l'intitulé « Le rôle central de l'Union européenne et des institutions européennes dans la promotion du multilatéralisme ». On pourrait qualifier cela de présomptueux. L'Union européenne ne le pense pas, et elle déclare son propre exceptionnalisme en dépit de tous ses appels à l'égalité et à la fraternité.

D'ailleurs, dès que nous suggérons d'examiner l'état actuel de la démocratie pas simplement au niveau des États, mais également dans l'arène internationale, avec nos collègues occidentaux, ils perdent tout intérêt pour cette conversation.

De nouvelles initiatives ambitieuses visant à créer des partenariats étroits voient constamment le jour au sein de l'alliance pour le multilatéralisme, sur des questions qui sont déjà abordées à l'ONU ou au sein de ses organismes spécialisés – par exemple, sur la cybersécurité, avec 65 pays membres ; le respect du droit international humanitaire, avec 43 pays membres ; et le Partenariat international pour l'information et la démocratie, avec plus de 30 pays.

Cela révèle également l'attitude réelle de l'Occident par rapport au multilatéralisme et à l'ONU, qu'il ne considère pas comme une enceinte universelle en vue d'élaborer des solutions qui soient acceptables pour tous, mais plutôt comme un moyen d'asseoir sa supériorité sur tous les autres, qui doivent accepter ce que l'on attend d'eux.

Un autre exemple des méthodes dictatoriales introduites par l'Occident est la pratique qui consiste à imposer des sanctions unilatérales sans aucun fondement juridique international, dans le seul but de punir les « régimes indésirables » ou d'écartier des concurrents. Durant la pandémie, ces restrictions ont limité la capacité d'un grand nombre de pays en développement à lutter contre la propagation de l'infection. Malgré l'appel du Secrétaire général António Guterres à la suspension de ces sanctions unilatérales durant la pandémie, la plupart d'entre elles ont été durcies.

Nous estimons que ces efforts visant à imposer le totalitarisme dans le cadre des affaires mondiales sont inacceptables. C'est pourtant un comportement que nous

observons de plus en plus souvent chez nos collègues occidentaux, en particulier les États-Unis, l'Union européenne et d'autres alliés, qui rejettent tous les principes de la démocratie et du multilatéralisme à l'échelle mondiale, comme pour dire que si l'on ne fait pas ce qu'ils veulent, il y aura des répercussions.

Il est frappant que, tout en affaiblissant le droit international, les dirigeants occidentaux n'hésitent pas à affirmer que l'objectif principal de la politique mondiale doit être de contrer les tentatives russes et chinoises de « modifier l'ordre fondé sur des règles ». De telles déclarations ont été faites l'autre jour après la réunion ministérielle du Groupe des Sept à Londres. En d'autres termes, des concepts ont déjà été échangés : l'Occident ne se préoccupe plus des normes du droit international et exige maintenant que tout le monde observe ses règles et respecte son ordre. Qui plus est, les représentants des États-Unis admettent librement que les États-Unis et le Royaume-Uni ont joué le premier rôle dans l'élaboration de ces règles.

Je ne dis pas cela pour faire monter d'un cran la rhétorique belliqueuse ou proférer des accusations. Je ne fais qu'énoncer des faits. Mais si nous appuyons tous le multilatéralisme en paroles, nous devons réfléchir sincèrement à des moyens de garantir l'équité dans les faits, sans tenter de prouver sa supériorité ou d'enfreindre les droits d'autrui. J'espère que cette volonté de préserver le multilatéralisme et le système centré sur l'ONU guidera les activités du Secrétaire général et de son équipe.

Je suis convaincu que le moment est venu d'abandonner les habitudes médiévales et coloniales et de reconnaître la réalité du monde interconnecté et interdépendant qui est aujourd'hui le nôtre. Une coopération honnête et mutuellement respectueuse basée sur un partenariat égal entre tous les États, guidée par le pragmatisme et dépourvue de toute idéologie ou politisation, est ce dont nous avons besoin. C'est le seul moyen que nous avons d'améliorer l'atmosphère mondiale et de garantir la prévisibilité de la progression de l'espèce humaine. C'est particulièrement vrai dans le contexte de problèmes mondiaux tels que la menace du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, les changements climatiques, les nouvelles maladies infectieuses et la protection des droits de l'homme, à commencer par le plus important – le droit à la vie.

Je suis d'accord avec le Secrétaire d'État des États-Unis, Anthony Blinken, qui a récemment affirmé qu'aucun pays ne pouvait surmonter à lui seul de telles menaces mondiales à la vie de nos citoyens, pas même les États-Unis. Les membres permanents du Conseil de sécurité sont appelés à jouer un rôle clef dans la promotion d'un dialogue ouvert et direct sur les problèmes les plus pressants de notre époque. Conformément à la Charte des Nations Unies, ils ont la responsabilité particulière d'œuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Président de la Russie, Vladimir Poutine, a proposé d'organiser un sommet avec les dirigeants des cinq membres permanents. Nous espérons concrétiser cette idée une fois que la situation épidémiologique mondiale sera stabilisée.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'en tant que principale plateforme multilatérale, l'ONU doit suivre le rythme des changements qui se produisent à l'échelle mondiale. L'Organisation doit constamment s'adapter aux conditions toujours changeantes, tout en continuant de respecter pleinement la répartition des tâches entre les organes principaux créés par la Charte et en conservant l'appui de tous les États Membres. À chaque étape du changement, nos actions doivent être évaluées en fonction des améliorations apportées à l'efficacité concrète de l'ONU.

La Russie est prête à continuer de collaborer de manière constructive avec tous les partenaires qui partagent ces idées afin de renforcer l'autorité et de débloquer pleinement le potentiel de l'ONU en tant que véritable centre du multilatéralisme.

Annexe XI**Déclaration de M. Othman Jerandi, Ministre des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger de la Tunisie**

[Original : arabe]

Je félicite M. Wang Li, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, de l'accession de son pays ami à la présidence du Conseil de sécurité et je le remercie d'avoir choisi comme thème de la présente réunion l'action multilatérale et les moyens de la renforcer afin de relever plus efficacement les grands défis communs auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui.

Je tiens également à remercier M. Volkan Bozkir de son important exposé et à saluer les précieux efforts qu'il déploie en tant que Président de l'Assemblée générale pour contribuer à faire progresser le système des Nations Unies.

En septembre dernier, le Président de notre pays, M. Kaïs Saïed, a appelé les Nations Unies à être plus unies sur la base de nouvelles valeurs adaptées à l'ère moderne (voir A/75/PV.3). À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation, les dirigeants de nos pays sont convenus que l'action multilatérale n'était pas une option mais une nécessité urgente et que l'ONU était le cadre naturel où conjuguer nos efforts pour construire un monde plus sûr, plus juste, plus durable et plus résilient.

Les situations exceptionnellement difficiles que connaissent aujourd'hui les peuples du monde en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses répercussions dévastatrices ne peuvent que renforcer notre engagement en faveur du multilatéralisme et nous convaincre davantage de la nécessité de nous mobiliser autour de l'ONU et de soutenir les autres institutions spécialisées et organisations internationales.

Cette menace existentielle a permis de comprendre que notre destin est commun et que nous ne pouvons lutter efficacement contre la pandémie et ses effets qu'en œuvrant de concert, en coopérant et en faisant preuve d'une véritable solidarité dans des cadres multilatéraux. C'est ce que confirme la résolution 2532 (2020), une résolution historique adoptée par le Conseil de sécurité en juillet 2020 à la suite d'une initiative tuniso-française, conformément à l'appel, lancé par le Président Kaïs Saïed au début de la pandémie, en faveur d'une vision globale de la paix et de la sécurité internationales.

Si nous saluons les efforts internationaux déployés à ce jour, qui sont certes importants, ils ne sont toutefois pas encore à la hauteur de l'enjeu. Il nous reste beaucoup à faire pour améliorer la résilience face à cette pandémie et aux futures pandémies, ainsi que pour affronter les autres menaces existantes et nouvelles.

Le monde d'aujourd'hui n'est pas dans la meilleure des situations, étant donné qu'il est aux prises avec la pandémie de COVID-19 et avec de nombreux autres défis non moins dangereux, complexes et interdépendants, notamment les conflits armés, le recul du développement, l'augmentation de la malnutrition et des violations des droits de l'homme, sans parler des changements climatiques et de la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent.

L'évolution récente de la situation internationale et le changement qualitatif de la nature des défis auxquels nous sommes confrontés ont démontré qu'aucun pays, quelles que soient ses capacités, ne peut faire face seul à ces menaces et que la seule façon de les combattre est de mener une action internationale collective et coordonnée

au moyen des mécanismes multilatéraux constructifs existants, s'articulant autour de l'ONU et dirigés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre choix que de défendre la légitimité internationale, de renoncer aux décisions unilatérales, d'invoquer la Charte des Nations Unies et le droit international, de respecter les traités et les instruments et de nous engager à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité afin de renforcer les responsabilités du Conseil et d'accroître sa crédibilité.

Aujourd'hui, nous devons examiner le système des Nations Unies et envisager les moyens de le développer davantage afin que ses organes deviennent plus efficaces, plus efficaces et plus souples pour répondre aux aspirations à la paix, à la sécurité, à la démocratie et au développement des peuples du monde, et pour incarner les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous devons de toute urgence traduire notre engagement en faveur du multilatéralisme en solutions pratiques aux problèmes qui se posent, ce qui suppose tout d'abord de garantir un accès rapide et équitable aux vaccins contre la COVID-19, de fournir les moyens du relèvement socioéconomique et d'assurer la sécurité alimentaire et la couverture sanitaire universelle dans tous les pays, notamment les plus vulnérables.

Depuis son adhésion à l'ONU en 1956, la Tunisie a scrupuleusement respecté la Charte des Nations Unies, ce qui démontre qu'elle croit que le système des Nations Unies joue un rôle central en tant que cadre de référence pour la légitimité internationale et les valeurs universelles sur lesquelles repose le multilatéralisme. Jusqu'à présent, notre pays n'a ménagé aucun effort pour soutenir l'Organisation, contribuer à la réalisation de ses objectifs et participer activement aux travaux de ses principaux organes.

Le consensus selon lequel le rôle de l'ONU est central exige également que toutes les parties prenantes participent efficacement et apportent un plus grand soutien au processus de réforme actuel des différents organes afin de suivre le rythme de de l'évolution du monde et de s'adapter autant que nécessaire pour relever de nouveaux défis.

À cet égard, la Tunisie est favorable aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous pensons que le moment est venu de convenir d'une réforme qui puisse rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus efficace, ce qui conférerait davantage de légitimité à cet organe central et renforcerait la confiance dans l'ONU.

Pour conclure, je tiens à dire que, pour renforcer le rôle du système des Nations Unies en tant que principal gardien du multilatéralisme et apporter une réponse efficace plus complète aux défis à venir, il faudra améliorer sa capacité à coopérer et à se coordonner avec d'autres acteurs tels que les organisations internationales et régionales, les institutions financières et les communautés économiques, ainsi qu'à s'ouvrir aux organisations non gouvernementales, à la société civile, au secteur privé et au monde universitaire.

Annexe XII

Déclaration de M. Antony Blinken, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique

Je tiens d'abord à remercier la Chine et le Ministre des affaires étrangères, M. Wang Yi, d'avoir lancé ce débat crucial sur l'avenir de l'ONU et de l'ordre international. Et je remercie également le Président de l'Assemblée générale, M. Bozkir, de son leadership.

Lorsque les pays se sont réunis après la Seconde Guerre mondiale pour former l'ONU, pratiquement toute l'histoire de l'humanité jusqu'à ce jour-là indiquait que la force primait le droit. La concurrence menait inévitablement à la collision. L'essor d'une nation ou d'un groupe de nations nécessitait la chute des autres. Puis nos nations se sont unies pour choisir une voie différente. Nous avons adopté une série de principes pour prévenir les conflits et alléger les souffrances humaines, pour consacrer et défendre les droits de l'homme, pour promouvoir un dialogue continu visant à maintenir et à améliorer un système créé pour le bienfait de tous.

Les pays les puissants se sont engagés à respecter ces principes. Ils sont convenus de faire preuve d'une forme de retenue, autrement dit, dans les termes du Président Truman, de s'interdire d'agir toujours à leur guise, parce qu'ils ont reconnu que, au bout du compte, cela servirait non seulement les intérêts de l'humanité, mais aussi les leurs. Les États-Unis l'ont fait, même s'ils étaient de loin, à l'époque, le pays le plus puissant du monde. Ils faisaient ainsi reposer leurs propres intérêts sur des principes éclairés. Nous étions convaincus que le succès d'autres pays était essentiel au nôtre. Et nous ne voulions pas que les pays moins puissants se sentent menacés et obligés de se liguer contre nous.

Au cours des années qui ont suivi, nous avons dû faire face à des défis considérables, qu'il s'agisse des divisions de la guerre froide, des vestiges du colonialisme ou des moments où le monde est resté muet devant des atrocités criminelles. Aujourd'hui, les conflits, les injustices et les souffrances qui sévissent partout dans le monde mettent en évidence le nombre de nos aspirations qui restent à réaliser.

Mais aucune époque de l'histoire moderne n'a été plus paisible ni plus prospère que celle qui a suivi la création de l'ONU. Nous avons évité les conflits armés entre les puissances nucléaires. Nous avons aidé des millions de personnes à sortir de la pauvreté. Nous avons plus que jamais fait avancer les droits de l'homme. Cette entreprise audacieuse, quelles que soient ses imperfections, a été une réalisation sans précédent. Et elle a perduré parce que l'écrasante majorité des gens et des pays continuent de reconnaître qu'elle représente leurs intérêts, leurs valeurs et leurs espoirs. Mais elle est maintenant face à un grave danger.

Le nationalisme resurgit, la répression s'accroît, les rivalités entre les pays s'accroissent et les attaques contre l'ordre fondé sur des règles s'intensifient. Aujourd'hui, certains se demandent même si la coopération multilatérale est encore possible. Les États-Unis sont convaincus qu'elle est non seulement possible, mais impérieuse.

Le multilatéralisme reste notre meilleur atout pour nous attaquer aux grands défis mondiaux, tel celui qui nous contraint aujourd'hui à nous rassembler sur un écran au lieu de nous réunir autour d'une table. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a bouleversé la vie telle que nous la connaissions aux quatre coins de la planète, faisant des millions de morts et ayant des effets dévastateurs sur les économies, la santé, l'éducation, le progrès social. La crise climatique est une autre

menace de taille. Si nous n'agissons pas rapidement pour réduire les émissions, les conséquences seront catastrophiques.

Nous avons construit un système multilatéral notamment pour résoudre les grands problèmes complexes tels que ceux-ci, où le sort de tous les habitants de la planète est lié et qu'aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut régler à lui seul. C'est pourquoi les États-Unis œuvreront de concert avec des institutions multilatérales pour mettre fin à la COVID-19 et s'attaquer à la crise climatique, et nous le ferons tout en respectant les principes fondamentaux de l'ordre international.

Nous travaillerons également avec n'importe quel pays sur ces questions, y compris ceux avec lesquels nous avons de sérieux différends. Les enjeux sont trop importants pour que les différends fassent obstacle à notre coopération. Il en va de même pour ce qui est d'endiguer la propagation et l'utilisation des armes nucléaires, de fournir une aide humanitaire vitale et de gérer les conflits meurtriers.

Dans le même temps, nous continuerons à réagir énergiquement lorsque nous verrons des pays saper l'ordre international, prétendre que les règles que nous avons tous acceptées n'existent pas ou les enfreindre à volonté. Car pour que le système fonctionne, tous les pays doivent s'y conformer et s'investir dans sa réussite. Voici trois façons de procéder.

Premièrement, tous les membres doivent respecter leurs engagements, en particulier ceux qui sont juridiquement contraignants. Cela inclut la Charte des Nations Unies, les traités et les conventions, les résolutions du Conseil de sécurité, le droit international humanitaire ainsi que les règles et les normes convenues sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce et de nombreuses organisations internationales qui fixent des normes. Soyons clairs : les États-Unis ne cherchent pas à faire respecter cet ordre fondé sur des règles pour maintenir les autres nations dans un état de faiblesse. L'ordre international que nous avons contribué à construire et à défendre a permis l'essor de certains de nos concurrents les plus acharnés. Notre objectif est simplement de défendre, de maintenir et de revitaliser cet ordre.

Deuxièmement, les droits de l'homme et la dignité doivent rester au cœur de l'ordre international. L'unité fondatrice des Nations Unies, dès la première phrase de la Charte, n'est pas seulement l'État-nation. C'est aussi l'être humain. Certains affirment que ce que les gouvernements font à l'intérieur de leurs frontières ne regarde qu'eux et que les droits de l'homme sont des valeurs subjectives qui varient d'une société à l'autre. Mais la Déclaration universelle des droits de l'homme est dite « universelle », parce que nos nations sont convenues qu'il existe certains droits auxquels toute personne, partout, peut prétendre. L'affirmation de la compétence nationale ne donne à aucun État un blanc-seing pour asservir, torturer, faire disparaître ou nettoyer ethniquement son peuple, ou violer ses droits fondamentaux de quelque manière que ce soit.

Et cela m'amène à mon troisième point, à savoir que l'ONU est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de ses États Membres. Un État ne respecte pas ce principe lorsqu'il se propose de redessiner les frontières d'un autre État, ou lorsqu'il cherche à résoudre des différends territoriaux par le recours ou la menace du recours à la force, ou lorsqu'il s'arroge une sphère d'influence pour imposer sa volonté ou contraindre un autre pays à faire tel ou tel choix, à prendre telle ou telle décision. Et un État fait preuve de mépris à l'égard de ce principe lorsqu'il cible un autre pays par la désinformation ou en instrumentalisant la corruption, lorsqu'il sape les élections libres et régulières et les institutions démocratiques d'autres pays ou qu'il s'en prend à des journalistes ou à des dissidents à l'étranger.

Ces actions hostiles peuvent également menacer la paix et la sécurité internationales que la Charte des Nations Unies oblige cet organe à maintenir.

Lorsque les États Membres de l'ONU, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, bafouent ces règles et bloquent les tentatives visant à mettre face à leurs responsabilités ceux qui violent le droit international, ils envoient le message que d'autres pays peuvent enfreindre ces règles en toute impunité.

Nous devons tous accepter l'examen sérieux, même difficile, qui accompagne les engagements que nous avons pris librement. Cela inclut les États-Unis. Je sais que certaines de nos actions, ces dernières années, ont ébranlé l'ordre fondé sur des règles et amené d'autres personnes à se demander si nous y sommes toujours attachés. Plutôt que de nous croire sur parole, nous demandons au monde de juger notre engagement par nos actions.

Sous l'Administration Biden-Harris, les États-Unis se sont déjà réengagés vigoureusement dans les institutions multilatérales. Nous avons rejoint l'Accord de Paris sur les changements climatiques, nous nous sommes remobilisés dans l'Organisation mondiale de la Santé et nous cherchons à réintégrer le Conseil des droits de l'homme. Nous faisons jouer la diplomatie pour revenir au respect mutuel du Plan d'action global commun et pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire. C'est nous qui contribuons le plus, et de loin, au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19, le meilleur véhicule qui soit pour la distribution équitable des vaccins contre la COVID-19, et nous mettons des dizaines de millions de doses à la disposition d'autres pays, sans considérations politiques.

Nous prenons aussi des mesures, avec beaucoup d'humilité, pour remédier aux inégalités et aux injustices au sein de notre démocratie. Nous le faisons ouvertement et en toute transparence pour que les gens du monde entier puissent voir, même quand ce n'est pas beau à voir, même quand c'est douloureux. Et nous en sortirons plus forts et meilleurs.

De même, il ne suffit pas de défendre l'ordre fondé sur des règles que nous avons actuellement. Nous devons l'améliorer et l'étayer. Nous devons tenir compte de l'évolution des rapports de force au cours des 80 dernières années, non seulement entre les pays mais aussi à l'intérieur de ceux-ci. Nous devons répondre aux revendications légitimes, en particulier quant aux pratiques commerciales déloyales, qui ont provoqué des réactions hostiles à un ordre économique international ouvert dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis. Et nous devons faire en sorte que cet ordre soit équipé pour répondre aux nouveaux problèmes, comme les inquiétudes en matière de sécurité nationale et de droits de l'homme soulevées par les nouvelles technologies, des cyberattaques à la surveillance en passant par les algorithmes discriminatoires.

Enfin, nous devons moderniser la manière dont nous construisons les coalitions et le choix de ceux que nous incluons dans nos efforts de diplomatie et de développement. Cela implique la formation de partenariats non traditionnels au-delà des frontières régionales, afin de rassembler les villes, le secteur privé, les fondations, la société civile et les mouvements sociaux et de la jeunesse.

Et nous devons améliorer l'équité au sein de nos pays, et entre eux, et réduire les écarts économiques, politiques et sociaux persistants, fondés sur la race, le sexe et d'autres éléments de notre identité qui font de nous ce que nous sommes.

À la création de cette institution, le Président Truman a déclaré :

« Cette charte n'est l'œuvre d'aucune nation ni d'aucun groupe de nations, grandes ou petites. Elle est le résultat d'un esprit de compromis, de tolérance des opinions et des intérêts des autres. »

Il a dit que c'était la preuve que les nations peuvent exprimer leurs différends, y faire face et trouver un terrain d'entente sur lequel s'appuyer.

Nous continuons d'avoir des différends profonds entre les États Membres de l'ONU et au sein du Conseil de sécurité. Mais les États-Unis ne ménageront aucun effort pour trouver et s'appuyer sur ce terrain d'entente avec tout pays qui respecte ses engagements envers l'ordre que nous avons fondé ensemble et que nous devons défendre et revitaliser ensemble. Voilà la grande épreuve du moment. Affrontons-la ensemble !

Annexe XIII

Déclaration de M. Bui Thanh Son, Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la présidence chinoise d'avoir organisé cette importante réunion. Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée générale de ses réflexions.

Au cours de la première présidence vietnamienne, en janvier 2020, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2020/1) réaffirmant son attachement au multilatéralisme et à la Charte des Nations Unies ainsi qu'à un ordre international fondé sur le droit international, que le Conseil a reconnu étant au fondement d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Ces mots n'ont jamais été aussi pertinents, compte tenu de l'état actuel du monde. Je félicite la présidence chinoise d'avoir organisé ce débat public pour renforcer une fois de plus notre engagement en faveur de la coopération multilatérale.

En effet, le multilatéralisme s'est affirmé comme la voie légitime à suivre et à adopter par notre communauté d'États. Comme l'a décrit Dag Hammarskjöld, depuis sa fondation, l'ONU a été une nouvelle *Santa Maria*, naviguant à travers les tempêtes et en eaux inconnues et nous rassemblant tous dans la quête de la paix, de la stabilité et du développement.

Aujourd'hui, le multilatéralisme offre les solutions les plus efficaces face à des défis mondiaux nouveaux et complexes. La course aux armements, la prolifération des armes de perturbation massive, le terrorisme, la criminalité transnationale, les changements climatiques et, notamment, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en cours ne représentent que quelques-uns des défis mondiaux qui ne pourront être relevés qu'au moyen d'une coopération multilatérale vigoureuse et efficace. Nous sommes plus forts ensemble et, en œuvrant de concert, nous progressons. Pour aller de l'avant, je souhaite souligner trois points essentiels.

Premièrement, pour reprendre les paroles prononcées par le Secrétaire général Guterres pendant le débat public sur le respect de la Charte des Nations Unies tenu en janvier 2020 : « En ces temps de divisions et de troubles mondiaux, la Charte demeure notre cadre commun de coopération internationale, pour le bien de tous » (S/PV.8699, p. 3).

Il est de plus en plus urgent et de plus en plus important de faire respecter le droit international et la Charte des Nations Unies, car ce sont eux qui constituent les fondements robustes de la consolidation et de l'épanouissement d'un ordre international et d'un système multilatéral au service des intérêts communs de la communauté internationale. En d'autres termes, nous devons encourager une culture de respect du droit international et nous dresser contre l'emploi de la force, de la coercition, des rapports de force et de l'unilatéralisme dans les relations internationales.

Deuxièmement, les organisations régionales et l'ONU sont l'incarnation du multilatéralisme à différents niveaux et sont extrêmement complémentaires les unes de l'autre s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales et régionales. C'est là l'idée maîtresse de la discussion qui a prévalu durant le débat public convoqué par le Viet Nam le mois dernier (voir S/2021/394). La déclaration du Président (S/PRST/2021/9) adoptée par le Conseil a également mis en exergue l'importance d'élargir la collaboration entre l'ONU et les organisations régionales en matière de renforcement de la confiance et de promotion du dialogue aux fins de prévenir et régler les conflits. Dans notre région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a confirmé son rôle central dans l'architecture de sécurité régionale et dans le règlement des questions régionales et internationales.

Troisièmement, les institutions multilatérales doivent être réformées et elles doivent travailler de manière synergique, afin de pouvoir faire preuve d'une efficacité et d'une réactivité sans cesse accrues et de s'adapter à l'évolution du contexte international, pour mieux servir les intérêts de leurs États membres en se fondant sur les principes de l'égalité, des avantages mutuels et de l'inclusion, et en veillant à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Le Conseil de sécurité ne fait pas exception à cette règle. Pour assumer sa responsabilité première au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit être réformé pour accroître sa transparence, son caractère démocratique, sa représentativité et son efficacité et pour améliorer ses méthodes de travail.

Il y a 67 ans aujourd'hui, notre victoire dans la bataille de Dien Bien Phu a marqué la fin du régime colonial au Viet Nam et dans la région. Elle a contribué au processus de décolonisation qui a conduit à une expansion rapide du nombre de Membres de l'ONU et, plus généralement, à la montée en puissance d'une coopération multilatérale axée autour de l'Organisation.

Aujourd'hui, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité et de Membre permanent de l'ONU, le Viet Nam réaffirme sa volonté de contribuer aux efforts multilatéraux, à la solidarité mondiale et aux partenariats afin d'atteindre les objectifs ultimes que sont la paix et le développement durables.

Annexe XIV

Déclaration de M. Harsh Vardhan Shringla, Secrétaire aux affaires étrangères de l'Inde

Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, et j'apprécie votre initiative d'organiser cette réunion de haut niveau sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : défendre le multilatéralisme et le système international centré sur l'Organisation des Nations Unies ». De fait, compte tenu des attentes élevées que suscitent l'ONU et le système multilatéral, notamment à l'heure où le monde est confronté à plusieurs défis mondiaux, en premier lieu desquels figure la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), cette discussion est pertinente et opportune. Je profite également de cette occasion pour remercier le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Volkan Bozkir, d'avoir fait part de ses réflexions.

En 1945, la fondation de l'ONU – imaginée pour répondre au noble objectif de préserver les générations futures du fléau de la guerre – signait le début d'une nouvelle ère dans les relations internationales, consacrée au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la défense du droit international, au respect des obligations découlant des traités négociés entre les parties et à la promotion des libertés fondamentales de toute l'humanité.

Fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres, l'ONU est aujourd'hui l'organisation internationale la plus universelle et la plus représentative. Il est admis que l'ONU a globalement permis de maintenir la paix au fil des 75 dernières années et qu'elle a contribué de multiples façons à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité. Dans le même temps, sa capacité à mobiliser une réponse concertée pour venir à bout des défis les plus complexes lancés au monde a été jugée peu satisfaisante.

Plusieurs problèmes mondiaux occupent aujourd'hui le devant de la scène, comme le terrorisme, le radicalisme, les pandémies, les changements climatiques, les menaces liées aux technologies nouvelles et émergentes, la montée en puissance des menaces asymétriques, le rôle perturbateur des acteurs non étatiques et l'intensification de la concurrence géopolitique – autant de facteurs qui appellent une réponse multilatérale robuste. Bien que l'ONU se soit attaquée partiellement et par intermittence à la plupart de ces questions, notre effort collectif n'est toutefois pas parvenu à fournir des solutions efficaces et durables, principalement en raison des infirmités du système multilatéral. L'année 2021 est un moment décisif dans l'histoire du monde, et elle nous offre une occasion opportune de réfléchir à l'efficacité de l'ONU s'agissant de concrétiser les buts et objectifs que ses fondateurs ont définis il y a 75 ans.

La multitude de difficultés que connaît le monde dynamique et interdépendant d'aujourd'hui ne pourront pas être relevées avec des systèmes obsolètes conçus pour faire face aux défis du passé. La pandémie de COVID-19 nous a fait prendre davantage conscience de l'ampleur de l'interdépendance mondiale et du fait que le monde ne peut pas être plus résilient que son pays le moins résilient. Les événements de l'année écoulée ont clairement démontré à quel point il est impératif que tous les pays coordonnent leurs ripostes face aux divers problèmes que la pandémie a mis en évidence.

C'est l'absence de réponse mondiale coordonnée qui a mis en évidence les vulnérabilités et les faiblesses du système multilatéral tel qu'il se présente aujourd'hui, nous rappelant ainsi opportunément au besoin urgent de réforme globale. Si la pandémie a exposé les lignes de faille – depuis le manque de fiabilité

des chaînes d'approvisionnement mondiales jusqu'à l'iniquité de la distribution des vaccins –, elle a également souligné la nécessité de la solidarité mondiale et d'un multilatéralisme renforcé. Le monde repensé post-pandémie est voué à présenter des exigences profondément différentes pour le système multilatéral, lequel doit évoluer en conséquence s'il veut être adapté à ses objectifs et convaincre qu'il est capable de répondre efficacement à ces exigences.

Au cœur de l'appel de l'Inde à la refonte du multilatéralisme figure la réforme du Conseil de sécurité, qui doit refléter les réalités contemporaines. Lorsque les structures de pouvoir s'obstinent à refléter le statu quo d'une époque révolue, elles finissent également par refléter une mauvaise appréciation des réalités géopolitiques contemporaines. Il faut faire en sorte que les institutions multilatérales rendent davantage compte à leurs membres ; elles doivent être ouvertes à divers points de vue et leur faire bon accueil, et tenir compte des voix nouvelles. Le Conseil doit devenir plus représentatif des pays en développement s'il veut continuer à susciter la confiance dans sa capacité à être un leader pour le monde entier. Il ne pourra apporter des solutions efficaces que s'il permet aux sans-voix de se faire entendre, plutôt que de défendre avec empressement un statu quo favorable aux puissants.

Aujourd'hui, l'ONU compte 193 États Membres, soit près de quatre fois plus qu'en 1945. La représentation et les privilèges étriqués d'un petit nombre d'États au sein du principal organe de décision de l'ONU compromettent sérieusement sa crédibilité et son efficacité. Comment justifier le paradoxe qui veut que l'Afrique ne soit pas représentée dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité alors même que les questions africaines dominent l'ordre du jour du Conseil ?

Le Premier Ministre de l'Inde, qui s'est exprimé à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU l'année dernière, a lancé un appel à réformer l'ONU :

« La réforme des interventions, des processus et du caractère même de l'ONU est la nécessité de l'heure.

C'est un fait que la foi et le respect dont l'Organisation jouit auprès des 1,3 milliard d'Indiens sont sans équivalents...

Combien de temps encore l'Inde sera-t-elle maintenue à l'écart des structures de décision de l'Organisation ? » (*A/75/PV.12, annexe I*)

En tant que Membre fondateur de l'ONU, l'Inde s'est toujours montrée prête à défendre les buts et principes énoncés dans la Charte. Nous restons déterminés à défendre l'ordre international fondé sur des règles, étayé par le droit international et reposant sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États Membres, le principe de règlement des différends internationaux par des négociations pacifiques et l'accès libre et ouvert de tous aux biens communs mondiaux.

L'Inde était en première ligne durant les années tumultueuses où l'ONU a lutté contre le colonialisme et l'apartheid. Durant ses huit mandats en tant que membre du Conseil de sécurité, elle s'est toujours attachée à faire entendre la voix de la raison et de la bonne entente, celle du monde en développement sous-représenté, et à jeter des ponts en vue de rapprocher les positions et de promouvoir le consensus. Nous avons été le premier porte-voix des préoccupations et des aspirations des pays en développement et le premier défenseur de la création d'un ordre économique et politique international plus équitable.

L'Inde, étant l'un des principaux fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, a énormément contribué à maintenir la paix et la sécurité internationales, et c'est elle qui a sacrifié le plus de vies dans l'accomplissement de cette noble tâche.

Nous promouvons également le développement socioéconomique mondial dans le cadre de programmes de partenariat transparents, viables, durables et axés sur la demande. En ce qui concerne l'action climatique, l'Inde fait aujourd'hui partie du petit nombre de pays qui sont en voie de réaliser leurs engagements en matière d'atténuation en vertu de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous nous sommes également attachés à lancer d'importantes initiatives dans le domaine de l'action climatique, notamment l'Alliance solaire internationale et la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes.

Rien qu'au cours de l'année écoulée, nous avons fourni des vaccins contre la COVID-19, des produits pharmaceutiques et du matériel médical à plus de 150 pays. Dans ce même esprit d'amitié et de solidarité, nous remercions sincèrement ceux qui se sont mobilisés pour répondre à certains de nos besoins prioritaires alors que nous luttons contre la deuxième vague de la pandémie de COVID-19.

L'Inde collabore également avec l'Afrique du Sud et d'autres partenaires à l'Organisation mondiale du commerce pour tenter d'assouplir les normes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce afin de garantir un accès rapide et abordable aux vaccins et aux médicaments pour les pays en développement durant la pandémie de COVID-19. Cette dérogation constituera une avancée importante en vue d'accélérer rapidement la fabrication et la mise à disposition de vaccins abordables contre la COVID-19 et de produits médicaux essentiels au niveau mondial.

Enfin, nous estimons qu'un engagement renouvelé à réformer le système multilatéral centré sur l'ONU exigera des efforts véritables de la part de tous les États Membres. De son côté, l'Inde a toujours cherché à consolider les forces du multilatéralisme coopératif. Avec pour objectif la réforme et le renforcement du multilatéralisme, nous demeurons déterminés à apporter des solutions responsables et inclusives aux problèmes mondiaux, guidés par le dialogue, la coopération, le respect mutuel et l'attachement au droit international.

Annexe XV**Déclaration de M. Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État
auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé
du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie**

[Original : français]

Nous remercions la présidence chinoise d'avoir organisé cette réunion et remercions le président de l'Assemblée générale pour sa présentation.

Le multilatéralisme que la France défend est un multilatéralisme fort, fondé sur la règle de droit, au service notamment du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est aussi un multilatéralisme efficace, qui produit des résultats pour surmonter les défis de notre temps. C'est tout le sens d'ailleurs de l'Alliance pour le multilatéralisme, que la France a initiée depuis 2019 avec l'Allemagne. Et je le dis, il n'y a pas de plan caché, parce que pour nous, tout est clair, tout est sur la table, il s'agit justement de promouvoir un multilatéralisme qui s'appuie sur un socle solide ; celui du droit international. Et ce droit international, ce n'est pas à la carte. La Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 ou les Conventions de Genève consacrent des principes et des valeurs qui sont universels. C'est leur plein respect qui constitue la seule et unique alternative à la loi du plus fort.

Ce droit international offre ainsi un cadre d'action au sein duquel l'esprit de coopération est indispensable pour obtenir des résultats. C'est d'ailleurs cet esprit de coopération qui a permis à la diplomatie multilatérale d'engranger des succès. Je pense à l'accord sur le nucléaire iranien et je pense à l'Accord de Paris sur les changements climatiques lors de la vingt et unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Force est de constater que cet esprit de coopération a parfois manqué au Conseil de sécurité ces dernières années. Trop souvent, l'usage du veto a paralysé notre action. On peut se dire les choses. Comment justifier notre impuissance collective à agir face au conflit épouvantable que connaît la Syrie ?

C'est pour cette raison que la France porte avec le Mexique une initiative prévoyant un encadrement volontaire et collectif du veto par les membres permanents du Conseil de sécurité en cas d'atrocités de masse. Je me réjouis que 105 États Membres aient déjà apporté leur soutien à cette initiative. Nous appelons tous les membres du Conseil, et en particulier les quatre autres membres permanents du Conseil, à la rejoindre.

Ce socle qui structure le multilatéralisme, c'est aussi la bonne gouvernance des organisations internationales. On le sait, les organisations sont confrontées à des enjeux organisationnels, logistiques et financiers qui sont exacerbés par la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19). Elles sont, ces organisations, trop souvent critiquées ou instrumentalisées pour la promotion d'intérêts nationaux. Ce n'est pas dans cet esprit que nous souhaitons travailler pour notre part.

Ces organisations internationales doivent être reconnues à leur juste valeur et doivent pouvoir accomplir leur travail de manière transparente, rigoureuse et ouverte. Là encore, le droit et le respect des bonnes pratiques au sein du système des Nations Unies sont indispensables.

Deuxièmement, ce multilatéralisme efficace, c'est aussi un multilatéralisme qui doit être inclusif. Le fait d'être inclusif n'est pas un impératif moral, mais juste le

gage de solutions durables. Lorsque les femmes participent pleinement et activement aux processus politiques, les accords obtenus sont plus durables. Lorsque la jeunesse et la société civile sont entendues, les droits de chacun sont mieux défendus.

Lorsque nous travaillons main dans la main avec les organisations régionales dans les conditions prévues par le Chapitre VIII de la Charte, nous pouvons proposer des solutions plus adaptées. Je pense à l'action de la communauté internationale au Sahel. Je pense aussi à l'opération IRINI de l'Union européenne qui contribue à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes en Libye.

Un multilatéralisme efficace, c'est également un multilatéralisme qui s'attache à dégager des solutions concrètes aux défis collectifs. La COVID-19 est une tragédie pour de trop nombreuses personnes. Elle est également un test pour notre communauté internationale, pour l'ONU. La France promeut des solutions coopératives pour vaincre cette pandémie car ce sont les seules qui fonctionnent.

Je pense au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 dont la France a été à l'initiative : nous avons été parmi les premiers à faire don au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 de doses de vaccin acquises pour notre propre usage. Je pense aussi aux efforts du Conseil pour appeler à un cessez-le-feu dans tous les conflits afin de permettre l'accès humanitaire et la délivrance de vaccins. Je salue la partie tunisienne qui était à l'œuvre avec nous.

Face aux conséquences du changement climatique aussi, le Conseil de sécurité ne doit pas non plus rester immobile. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que le Secrétaire général fasse régulièrement rapport au Conseil sur ce sujet précis, afin que nous puissions mettre en place les mesures préventives nécessaires. J'invite les membres du Conseil à donner suite à cette proposition.

Enfin, le multilatéralisme ne pourra être efficace que s'il sait se réformer. La France soutient les réformes mises en œuvre par le Secrétaire général dont nous saluons les efforts en la matière. Nous soutenons avec force l'initiative Action pour le maintien de la paix qui accroît la performance et la sécurité des opérations de maintien de la paix.

Le Conseil de sécurité, cela a été dit précédemment, doit aussi se réformer pour être plus représentatif du monde d'aujourd'hui. Notre position est connue : la France est favorable à un élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres, les permanents et les non-permanents. La France soutient les membres du Groupe des Quatre pour l'obtention d'un siège de permanent et une présence accrue de l'Afrique, y compris parmi les permanents.

La France s'est enfin particulièrement engagée, aux côtés de ses partenaires européens, pour promouvoir une réforme de l'architecture multilatérale de santé, avec l'Organisation mondiale de la Santé en son centre, qui permette de mieux réagir aux crises sanitaires présentes et à venir. La résolution portée par l'Union européenne à la prochaine Assemblée mondiale de la Santé dans quelques jours, sur la préparation et la réponse aux urgences sanitaires, constituera à ce titre une étape essentielle de cette réforme.

Pour terminer, face à ces nombreux défis, la France souhaite être une force de proposition constructive au service d'un multilatéralisme des résultats. Nos succès face aux changements de notre temps, nous le savons, ne viendront pas du repli sur nous-mêmes, mais d'une coopération renforcée.

Annexe XVI

Déclaration de Lord Tariq Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Je suis ravi de voir, Monsieur le Président, et je vous remercie d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Je remercie également le Président Bozkir de nous avoir fait part de ses réflexions et de ses aspirations.

L'Organisation des Nations Unies reste, à juste titre, la pierre angulaire du système international. Si l'on jette un regard sur son histoire, on constate qu'elle a permis d'atténuer des dizaines de conflits. Elle a sauvé des centaines de milliers de vies grâce à son action humanitaire. Elle a promu et protégé les droits de l'homme et les libertés, et sauvegardé le principe de l'égalité souveraine et le droit à l'autodétermination des peuples.

Soixante-quinze ans plus tard, notre monde fait face à des défis nouveaux et complexes. La paix et la sécurité internationales sont confrontées à des menaces qui ne connaissent pas de frontières : changements climatiques, pandémies, famines, criminalité organisée et terrorisme, pour n'en citer que quelques-unes. Cela appelle une réponse qui dépasse elle aussi les frontières.

Nous devons rester fidèles aux principes fondateurs de l'ONU et du Conseil de sécurité, qui sont universels. Les valeurs fondamentales consacrées par la Charte des Nations Unies, à savoir la paix et sécurité, le développement et les droits de l'homme, sont tout aussi importantes et interdépendantes. Pour assurer l'avenir que nous souhaitons tous, l'avenir que nous voulons tous, nous devons être guidés par ces valeurs, et nous devons les défendre.

Gardant ces principes à l'esprit, nous devons également reconnaître que l'ONU doit s'adapter et se réformer afin de pouvoir réagir. Les menaces et les défis mondiaux actuels et nouveaux, notamment les changements climatiques, la santé mondiale, les armes de destruction massive, la technologie et l'intelligence artificielle, mettent réellement à l'épreuve la cohérence du système des Nations Unies.

C'est pourquoi, si nous voulons que notre réponse soit vraiment efficace, nous devons associer pleinement ces domaines de compétence aux activités menées dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme dans l'ensemble du système.

La thématique de la pérennisation de la paix promue par le Secrétaire général jette les bases d'un système des Nations Unies intégré et cohérent, qui travaille mieux ensemble pour s'attaquer aux causes des conflits et instaurer une paix durable et pérenne.

La réforme est au centre du programme du Secrétaire général pour l'ONU, et nous devons tous travailler pour appuyer sa mise en œuvre. La réforme, nous en conviendrons tous, j'en suis sûr, n'est pas une action ponctuelle, mais plutôt une attitude permanente qui doit prévaloir. Nous devons tous aider l'ONU à devenir plus efficace et plus productive tout en continuant à accroître la transparence.

Le système des droits de l'homme des Nations Unies a également un rôle clef et déterminant à jouer. Les droits de l'homme sont au cœur de la Charte des Nations Unies, et nous devons les défendre aussi fermement que la paix, la sécurité et le développement. Nous savons que les États qui respectent les droits de l'homme, l'intégrité territoriale et leurs obligations envers leur propre population sont plus prospères et plus résilients. Dans un ordre international parfois fragmenté

et caractérisé par une concurrence accrue en matière d'intérêts, de normes et de valeurs, le Royaume-Uni continuera à placer la promotion et la protection des droits de l'homme en tête de ses priorités internationales.

Les défis transnationaux que j'ai mentionnés menacent notre prospérité et notre résilience à tous, et nécessitent une approche coordonnée. J'en veux pour preuve le maintien de la paix des Nations Unies. Depuis la première mission en 1948, comme on le sait, le Conseil de sécurité a mandaté plus de 70 opérations de maintien de la paix dans plus de 50 endroits du monde.

Aux côtés des nombreux autres États Membres qui contribuent à ces opérations, le Royaume-Uni est fier de jouer un rôle actif, dont tout dernièrement le déploiement de 300 soldats au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Plus largement encore, en tant que Président de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en novembre prochain, le Royaume-Uni s'emploiera à stimuler la coopération internationale et le financement mondial de l'action climatique, dans notre intérêt à tous.

Nous nous sommes déjà engagés à verser plus de 15 milliards de dollars au financement international de l'action climatique au cours des cinq prochaines années, et nous en consacrerons une part importante au renforcement de la résilience dans les pays les plus vulnérables.

Enfin, je voudrais aborder l'importante question des sanctions. Nous sommes fiers d'avoir introduit nos mesures de sanctions indépendantes. Les mesures prises par le Royaume-Uni font progresser nos priorités en matière de sécurité nationale et de politique étrangère. Elles placent face à leurs responsabilités les personnes qui se sont livrées à toute une série d'activités, notamment des violations des droits de l'homme et des atteintes à ceux-ci et, bien sûr, la corruption. Elles sont juridiquement solides et leur champ d'application est soigneusement ciblé afin de réduire au minimum toute incidence plus large.

Lorsque nous n'avons pas été en mesure de nous mettre d'accord au Conseil de sécurité, le Royaume-Uni a pris des sanctions contre le régime syrien, la junte au Myanmar, les auteurs de violences sexuelles en Libye et ceux qui appuient le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Nous avons œuvré de concert avec d'autres pour agir en force du bien dans le monde.

Comme beaucoup d'autres collègues l'ont déjà dit, nous sommes toujours au milieu d'une pandémie. La maladie à coronavirus (COVID-19) nous touche tous. Elle continue d'exiger une réponse globale et inclusive.

Et comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, à l'heure actuelle, nous sommes tous réunis pour faire preuve de solidarité et d'amitié envers l'Inde. Mais, comme nous l'avons souvent entendu au cours de l'année écoulée, il est important de démontrer le point fondamental selon lequel aucun d'entre nous ne sera en sécurité tant que tous ne le seront pas.

C'est pourquoi le respect des valeurs consacrées par la Charte des Nations Unies est la clef d'une réponse efficace, unie et collaborative face aux défis tout à fait extraordinaires qui sont le lot de tous nos pays.

Enfin, pour notre paix et notre sécurité à tous, nous devons absolument travailler ensemble, en collaboration et de manière inclusive, au sein d'un système multilatéral des Nations Unies fort et qui fonctionne.